



# Rapport de gestion

## Pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019

*Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko ltée (« Osisko », ou la « Société ») et de ses filiales pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 6 novembre 2019, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».*

### Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – Troisième trimestre de 2019	2
Faits saillants – Postérieurs au 30 septembre 2019	3
Acquisition proposée de Barkerville et création du North Spirit Discovery Group	3
Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard	4
Transaction - Orion	5
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	6
Dépréciation d'actifs	17
Placements en actions	18
Activités en matière de développement durable	22
Activités d'exploration et d'évaluation	22
Dividendes trimestriels	23
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	23
Marché de l'or et des devises	24
Principales informations financières	25
Survol des résultats financiers	26
Liquidités et sources de financement en capital	31
Flux de trésorerie	32
Information trimestrielle	34
Perspectives	35
Mise à jour corporative	36
Transactions entre parties liées	36
Obligations contractuelles et engagements	37
Arrangements hors bilan	38
Données sur les actions en circulation	39
Événements postérieurs au 30 septembre 2019	39
Risques et incertitudes	39
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	39
Base d'établissement des états financiers consolidés	40
Estimations et jugements comptables critiques	41
Instruments financiers	42
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	42
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	43
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains	44
Informations sur la Société	45

## **Description de l'entreprise**

Redevances Aurifères Osisko Ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances de métaux précieux, d'autres redevances et de flux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux, et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux sur divers projets, principalement au Canada. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux et ententes d'écoulement, dont les principaux actifs sont : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore et un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine diamantifère Renard, toutes des mines canadiennes, ainsi qu'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement. La Société a annoncé récemment l'acquisition de Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), détentrice du projet Cariboo Gold en Colombie-Britannique (Canada).

## **Modèle d'affaires et stratégie**

Osisko est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur le Canada et sur la croissance visant à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriels et de rachats d'actions. Osisko a une stratégie de croissance unique qui consiste non seulement à acquérir et à structurer des produits de redevances et de flux sur des actifs en exploitation et au stade de développement avancé, mais également à investir dans des actifs à long terme pour lesquels la société estime être particulièrement bien placée pour créer de la valeur et générer des rendements par le développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qu'elle met au travail en créant son propre portefeuille d'opportunités de croissance organique offrant une exposition à la hausse des prix des matières premières et à l'opportunité de la croissance des réserves et des ressources minérales.

Osisko se concentre principalement sur des actifs de grande qualité et de longue durée liés aux métaux précieux, situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités liées à d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital.

## **Faits saillants – Troisième trimestre de 2019**

- 18 123 onces d'équivalent d'or (« OEO<sup>1</sup> ») gagnées (comparativement à 20 006 en T3 2018<sup>2</sup>);
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation de 28,3 millions de dollars (comparativement à 20,6 millions de dollars en T3 2018);
- Produits provenant des redevances et des flux de 33,9 millions de dollars (comparativement à 31,4 millions de dollars en T3 2018);
- Perte nette de 45,9 millions de dollars, 0,32 \$ par action de base (comparativement à un bénéfice net de 5,5 millions de dollars, 0,04 \$ par action de base au T3 2018) en raison d'une dépréciation sur des flux et une entente d'écoulement de 60,8 millions de dollars et d'une dépréciation d'un placement dans une entreprise associée de 12,5 millions de dollars, pour une dépréciation totale 73,3 millions de dollars (59,0 millions de dollars après impôt);
- Bénéfice ajusté<sup>3</sup> de 17,5 millions de dollars, 0,12 \$ par action de base (comparativement à 5,7 millions de dollars, 0,04 \$ par action de base en T3 2018);
- Clôture de la seconde tranche du rachat d'actions avec Betelgeuse LLC (« Orion ») (5 066 218 actions ordinaires acquises pour 71,4 millions de dollars, soit un total de 12 835 717 actions ordinaires acquises auprès d'Orion

<sup>1</sup> Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en espèces ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts*.

<sup>2</sup> Trois mois terminés le 30 septembre 2018 ou troisième trimestre de 2018 (« T3 2018 »).

<sup>3</sup> « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

- pour un montant de 174,6 millions de dollars et par la suite annulées), réduisant la participation actuelle d'Orion en actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko à 6,1 %;
- Amélioration du flux argentifère sur la mine Mantos Blancos en investissant 25,0 millions de dollars US et en diminuant le montant des paiements de transfert continu par once de 25 % à 8 % du prix au comptant de l'argent à la date de livraison, en annulant l'option de rachat ou de réduction et en augmentant le flux de 30 % à 40 % de l'argent payable après la livraison de 19,3 millions d'onces d'argent affiné;
  - Vente de l'entente d'écoulement d'or Brucejack à Pretium Exploration Inc. pour 41,3 millions de dollars US (30,2 millions de dollars US versés le 30 septembre 2019 et 10,1 millions de dollars US à être versés le 30 novembre 2019);
  - La mine Eagle Gold exploitée par Victoria Gold Corp., dans laquelle Osisko détient une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (Net Smelter Return ou « NSR »), a annoncé sa première coulée d'or en septembre;
  - Annonce d'une entente définitive avec Barkerville, détenteur du projet aurifère Cariboo, en vertu de laquelle Osisko a accepté d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Barkerville qu'elle ne possède pas actuellement;
  - Augmentation de la facilité de crédit de 350,0 millions de dollars à 400,0 millions de dollars et prolongement de l'échéance d'un an, au 14 novembre 2023; et
  - Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 septembre 2019.

#### **Faits saillants – Postérieurs au 30 septembre 2019**

- Réalisation d'une transaction d'offre d'achat sans comptant avec Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway ») et avec d'autres créanciers garantis, permettant à Osisko de maintenir son flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard;
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 janvier 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2019; et
- Reprise des rachats dans le cours normal des activités et acquisitions d'un total de 131 400 actions ordinaires pour un montant de 1,6 million de dollars (prix d'acquisition moyen de 12,42 \$ par action) entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 6 novembre 2019.

#### **Acquisition proposée de Barkerville et création du North Spirit Discovery Group**

Le 23 septembre 2019, Osisko a annoncé avoir conclu une entente définitive avec Barkerville en vertu de laquelle Osisko a accepté d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Barkerville qu'elle ne possède pas actuellement, par voie d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») dans le cadre de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique).

En vertu des termes de l'arrangement, chaque actionnaire de Barkerville (excluant Osisko) recevra 0,0357 (le « ratio d'échange ») d'une action ordinaire d'Osisko pour chaque action de Barkerville détenue (approximativement 13,5 millions actions ordinaires d'Osisko devraient être émises). Le ratio d'échange représente une contrepartie de 0,58 \$ par action de Barkerville, en fonction du prix de clôture des actions d'Osisko sur la Bourse de Toronto (« TSX ») le 20 septembre 2019, représentant une prime de 44 % basée sur le cours moyen des actions des deux sociétés, pondéré en fonction des volumes, sur 20 jours, au 20 septembre 2019. Le ratio d'échange implique une valeur totale en capitaux propres de 338,0 millions de dollars sur une base pleinement diluée, toutes les actions en jeu, incluant les actions de Barkerville détenue par Osisko. L'arrangement nécessitera l'approbation des actionnaires de Barkerville lors de l'assemblée extraordinaire prévue le 15 novembre 2019. Le 5 novembre 2019, Barkerville a annoncé qu'Institutional Shareholders Services Inc. et Glass Lewis and Co., deux firmes-conseils indépendantes en matière de votes par procuration qui fournissent des recommandations de vote aux investisseurs institutionnels, ont recommandé que les actionnaires de Barkerville votent en faveur de l'arrangement.

L'acquisition de Barkerville devrait offrir les principaux bénéfices suivants aux actionnaires d'Osisko :

- Exposition plus importante à un projet de développement avancé unique de grande qualité situé au Canada et potentiellement de calibre mondial;
- Permet à Osisko de définir la stratégie de développement et offre une meilleure certitude quant à l'échéancier vers la production du projet Cariboo;
- Capacité de réaliser des retours aux actionnaires plus importants par la pleine propriété et le contrôle, comparativement à la participation en actions actuelle d'Osisko dans Barkerville et son scénario de développement actuel en tant que société autonome;
- Croissance significative sur la base de la valeur liquidative d'Osisko;
- Renforce davantage le profil de croissance de premier plan d'Osisko par rapport à ses pairs; et
- Augmente substantiellement les flux de trésorerie et la valeur liquidative issus du Canada.

À la clôture de la transaction, laquelle devrait se tenir au cours du quatrième trimestre de 2019, les actionnaires actuels d'Osisko et de Barkerville détiendront respectivement environ 91 % et 9 % des actions d'Osisko en circulation, sur la base du nombre d'actions ordinaires en circulation le 30 septembre 2019.

Simultanément à l'arrangement, Osisko a annoncé la création du North Spirit Discovery Group, sa nouvelle plateforme de développement de projets. North Spirit Discovery représente la prochaine étape dans l'évolution du modèle accélérateur d'Osisko, qu'elle a perfectionné au cours des cinq dernières années, et qui a pour but de privatiser et de faire ressortir la valeur de projets de développement de ressources. Par le biais de cette plateforme, Osisko mettra à profit son équipe technique de pointe dans l'industrie qui a fait ses preuves en termes de création de valeur, et ce via les découvertes de ressources, le développement de projets et les opérations minières. North Spirit Discovery Group a pour objectif de devenir une société de développement de ressources et de financement de premier plan grâce à l'assistance de partenaires en coentreprises et/ou de capitaux privés.

#### **Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard**

Le 9 septembre 2019, Osisko a annoncé qu'elle a signé une lettre d'intention (la « lettre d'intention ») avec Stornoway Diamond Corporation et certaines de ses filiales (« Stornoway ») et avec d'autres créanciers garantis, qui comprend Diaquem Inc., une filiale en propriété exclusive de Ressources Québec inc. (collectivement les « créanciers garantis »).

Aux termes de la lettre d'intention, Osisko et les créanciers garantis ont confirmé leur intention de former une entité qui fera l'acquisition, par voie d'une transaction d'offre d'achat sans comptant, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs et des biens des entités de Stornoway et de prendre en charge les dettes et obligations envers les créanciers garantis ainsi que les obligations continues se rapportant à l'exploitation de la mine Renard, sous réserve de certaines exceptions limitées (la « transaction d'offre d'achat sans comptant »).

Aux termes de la transaction d'offre d'achat sans comptant, Osisko verra son flux diamantifère de 9,6 % maintenu sur la mine Renard et continuera de recevoir des livraisons relatives au flux, et a accepté de réinvestir ses produits issus du flux pour une période d'un an à compter de la date de clôture de la transaction d'offre d'achat sans comptant. Au 30 septembre 2019, un montant de 3,5 millions de dollars a été avancé des produits de livraisons relatives au flux et est inclus dans les investissements à court terme.

En lien avec la transaction d'offre d'achat sans comptant, le 9 septembre 2019, Stornoway a obtenu une ordonnance initiale de la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) lui accordant une protection en vertu de la Loi sur les arrangements des compagnies afin de restructurer ses activités et affaires financières.

Parallèlement à la conclusion de la lettre d'intention, Osisko et certains des créanciers garantis ont conclu une convention de facilité de fonds de roulement définitive et exécutoire avec Stornoway prévoyant une facilité de fonds de roulement d'un capital initial de 20,0 millions de dollars, laquelle facilité est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de Stornoway. La portion de la facilité de fonds de roulement attribuable à Osisko s'élève à approximativement 7,0 millions de dollars dont 2,5 millions de dollars ont été avancés au 30 septembre 2019. La facilité de fonds de roulement fournit le financement et les liquidités requises afin d'assurer que la mine Renard continue d'opérer de façon ininterrompue.

La transaction d'offre d'achat sans comptant a été clôturée le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et Osisko est devenu un actionnaire avec une participation de 35,1 % dans la société qui détient actuellement la mine Renard, laquelle sera considérée comme une entreprise associée à partir de cette date.

### Transaction - Orion

Le 25 juin 2019, Osisko a annoncé que Betelgeuse LLC (« Orion »), une filiale en copropriété de certains fonds d'investissement gérés par Orion Resource Partners, avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes en vertu de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, un total de 7 850 000 actions ordinaires de la Société détenues par Orion (le « reclassement ») à un prix de 14,10 \$ par action ordinaire (le « prix du reclassement »). Osisko n'a reçu aucun montant sur le produit du reclassement. Orion a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation (l'« option de surallocation »), pouvant être exercée à tout moment dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture, inclusivement, du reclassement, leur permettant d'acheter jusqu'à 1 177 500 actions ordinaires additionnelles au prix du reclassement. Le reclassement a été clôturé le 11 juillet 2019 et l'option de surallocation a été exercée intégralement par les preneurs fermes le 18 juillet 2019.

Dans une transaction concomitante, Osisko a convenu de racheter pour annulation 12 385 717 de ses actions ordinaires auprès d'Orion (le « rachat d'actions ») pour un prix d'acquisition global payé par Osisko à Orion de 174,6 millions de dollars. Le prix d'acquisition par action ordinaire à être versé par Osisko dans le cadre du rachat d'actions correspond au prix du reclassement. Le paiement d'Osisko à Orion consistait en un versement en espèces de 129,5 millions de dollars et un transfert direct de placements dans des entreprises associées et d'autres placements détenus par Osisko pour un montant de 45,1 millions de dollars. Dans une transaction concomitante, Osisko a également convenu de vendre à des entités distinctes gérées par Orion Resource Partners certains autres placements en capitaux propres détenus par Osisko pour une contrepartie en espèces. Le rachat d'actions a eu pour effet de réduire de 8 % le nombre d'actions ordinaires en circulation de base.

Les avantages du rachat d'actions pour Osisko sont :

- une réduction de 8 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko à un prix intéressant, entraînant un résultat positif immédiat sur le bénéfice par action d'Osisko et sur les flux de trésorerie par action;
- une monétisation de certaines participations moins liquides détenues par Osisko;
- une réduction générale de la pondération du portefeuille de titres d'Osisko par rapport à la taille de l'entreprise; et
- une réduction anticipée des paiements de dividendes annuels de l'ordre de 2,5 millions de dollars.

Le 28 juin 2019, Osisko et Orion ont clôturé la première tranche du rachat d'actions. En tout, 7 319 499 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises auprès d'Orion et par la suite annulées. Une partie du prix d'acquisition de 103,2 millions de dollars pour la première tranche du rachat d'actions a été versée en espèces (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian Resources Inc. (« Dalradian ») détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource Partners) et le solde a été payé sous la forme d'un transfert, d'Osisko à Orion, de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

La seconde tranche du rachat d'actions a été clôturée le 15 juillet 2019 et 5 066 218 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises et annulées. Le prix d'acquisition de 71,4 millions de dollars a été versé en espèces (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Victoria Gold Corp. (« Victoria ») détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource Partners). Après la clôture des transactions, le pourcentage d'actions ordinaires d'Osisko émises et en circulation appartenant à Orion a été réduit à 6,2 %. Les frais de transaction liés au rachat d'actions et au reclassement d'actions ont été remboursés par Orion.

Société	Règlement	Valeur de la première tranche	Valeur de la seconde tranche
Dalradian Resources Inc. (autre placement)	Espèces	58,1 millions \$	-
Victoria Gold Corp. (entreprise associée)	Espèces	-	71,4 millions \$
Aquila Resources Inc. (entreprise associée)	Transfert	9,7 millions \$	-
Highland Copper Company Inc. (entreprise associée)	Transfert	3,0 millions \$	-
Autres placements	Transfert	32,4 millions \$	-
		<b>103,2 millions \$</b>	<b>71,4 millions \$</b>

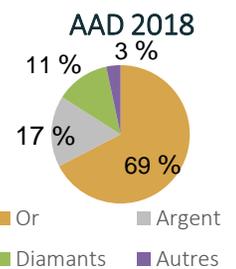
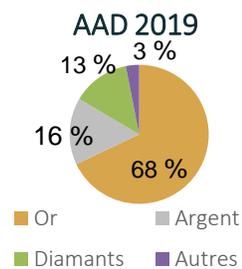
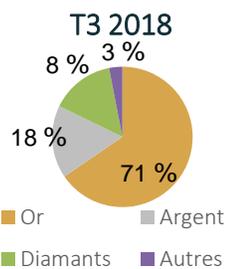
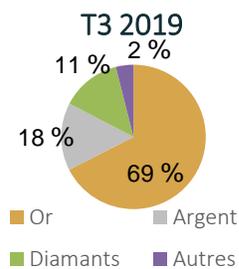
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées pour les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts :

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
<u>Or</u>				
Canadian Malartic, redevance	7 916	8 930	24 666	26 018
Éléonore, redevance	1 568	2 003	5 584	5 437
Seabee, redevance <sup>(1)</sup>	859	691	2 418	2 510
Island Gold, redevance	545	449	1 438	1 105
Pan, redevance	416	215	1 168	602
Brucejack, entente d'écoulement	372	361	1 216	1 262
Lamaque, redevance	353	26	824	217
Matilda, flux/entente d'écoulement <sup>(2)</sup>	187	295	678	749
Veza, redevance	78	379	599	1 020
Bald Mountain, redevance	25	493	326	1 304
Bonanza Ledge, redevance	-	309	15	394
Autres	89	94	247	946
	<b>12 408</b>	<b>14 245</b>	<b>39 179</b>	<b>41 564</b>
<u>Argent</u>				
Mantos Blancos, flux	1 650	1 650	4 359	4 837
Sasa, flux	974	1 177	2 992	3 506
Gibraltar, flux	452	432	1 418	1 242
Canadian Malartic, redevance	101	135	335	404
Autres	105	102	300	255
	<b>3 282</b>	<b>3 496</b>	<b>9 404</b>	<b>10 244</b>
<u>Diamants</u>				
Renard, flux	1 998	1 578	7 151	6 523
Autres	29	44	171	222
	<b>2 027</b>	<b>1 622</b>	<b>7 322</b>	<b>6 745</b>
<u>Autres métaux</u>				
Kwale, redevance	401	638	1 595	1 977
Autres	5	5	27	18
	<b>406</b>	<b>643</b>	<b>1 622</b>	<b>1 995</b>
<b>Total des OEO</b>	<b>18 123</b>	<b>20 006</b>	<b>57 527</b>	<b>60 548</b>

- (1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.  
 (2) L'entente d'écoulement Brucejack a été vendue le 15 septembre 2019.  
 (3) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

OEO par produit



Le tableau suivant présente le détail des onces d'or et d'argent et des carats de diamants attribuables à Osisko en vertu des principaux droits de redevances, de flux et d'autres intérêts :

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
<b>Redevances et flux – Or</b> (en onces)				
Canadian Malartic, redevance	7 916	8 930	24 666	26 018
Éléonore, redevance	1 568	2 003	5 584	5 437
Seabee, redevance <sup>(1)</sup>	859	691	2 418	2 510
Island Gold, redevance	545	449	1 438	1 105
Veza, redevance	78	379	599	1 020
Matilda, redevance/ entente d'écoulement <sup>(2)</sup>	187	295	678	749
<b>Redevances et flux – Argent</b> (en onces)				
Mantos Blancos, flux	143 122	133 307	375 868	385 500
Sasa, flux	84 451	95 065	257 488	279 384
Gibraltar, flux	39 237	34 879	121 980	98 952
Canadian Malartic, redevance	9 327	10 917	29 672	32 189
<b>Flux – Diamants</b> (en carats)				
Renard, flux <sup>(3)</sup>	40 861	23 805	126 333	85 540

- (1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.  
(2) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.  
(3) Incluant les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant.

**Prix moyen des métaux et taux de change**

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
Or <sup>(1)</sup>	1 472 \$	1 213 \$	1 364 \$	1 282 \$
Argent <sup>(2)</sup>	17 \$	15 \$	16 \$	16 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) <sup>(3)</sup>	1,3204	1,3070	1,3292	1,2876

- (1) Prix « pm » en dollars US selon le *London Bullion Market Association*  
(2) Prix en dollars US selon le *London Bullion Market Association*  
(3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts

Osisko détient un portefeuille d'actifs de 136 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 39 options de redevances. Le portefeuille comprend 123 redevances, 9 flux et 4 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 16 actifs en production.

*Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif*

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	10	5	1	16
Développement (construction)	6	4	2	12
Exploration et évaluation	107	-	1	108
	123	9	4	136

*Actifs en production*

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
<b>Amérique du Nord</b>				
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Newmont Goldcorp Corporation	Redevance de 2,0-3,5 % NSR	Au	Canada
Eagle <sup>(1)</sup>	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Renard <sup>(2)</sup>	Stornoway Diamond Corporation	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 75 %	Ag	Canada
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 -2,55 % NSR	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge/ Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 %/4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Lamaque Sud	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 0,85 % NSR <sup>(3)</sup>	Au	Canada
<b>En dehors de l'Amérique du Nord</b>				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR <sup>(4)</sup>	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR <sup>(4)</sup>	Diamants	Brésil
Matilda	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie

*Actifs principaux en développement et en exploration et évaluation*

<b>Actif</b>	<b>Exploitant</b>	<b>Droit</b>	<b>Produits</b>	<b>Juridiction</b>
Amulsar	Lydian International Ltd	Flux de 4,22 % Au/62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au/75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Horne 5	Ressources Falco ltée	Flux de 90 %-100 %	Ag	Canada
Malartic – Odyssey Sud	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Malartic – Odyssey Nord	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Barkerville Gold Mines Ltd	Redevance de 4 % NSR <sup>(5), (6)</sup>	Au	Canada
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	Redevance de 1,5 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South 32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR <sup>(7)</sup>	Ag, Cu	É.-U.
Marban	O3 Mining Inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu – Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Casino	Western Copper and Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Altar	Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine

(1) Coulée du premier lingot d'or à la mine d'or Eagle en septembre 2019.

(2) Osisko est devenu un actionnaire avec une participation de 35,1 % dans la mine Renard le 1<sup>er</sup> novembre 2019 (veuillez consulter la rubrique *Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard*).

(3) Eldorado Gold Corporation détenait une option de rachat de 50 % de la redevance NSR sur Lamaque Sud pour 1,7 million de dollars valide dans un délai d'un an suivant le début de la production commerciale, laquelle a été exercée et payée en juillet 2019, ce qui laisse une redevance restante de 0,85 % à Osisko.

(4) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).

(5) Osisko a l'option d'acquiescer une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars en espèces. Inclut la mine Bonanza Ledge, laquelle a produit de l'or en 2018.

(6) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.

Actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



AUTRES

- SASA (UK) Flux 100 % Ag
- KWALE (Kenya) 1,5 % GRR
- MATILDA (Australia) Flux 1,65 % Au

Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.)

Un des actifs principaux de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») et Yamana Gold Inc. (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la quatorzième en importance à l'échelle mondiale.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur la zone Odyssey Sud, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko.

Le 14 février 2019, Agnico Eagle a annoncé que le Partenariat évaluait le potentiel d'exploitation souterraine du gîte Odyssey et du gîte East Malartic, situé sur la propriété de la mine Canadian Malartic, de la surface jusqu'à une profondeur de 600 mètres. Ces gîtes pourraient fournir des tonnes à plus haute teneur qui pourraient potentiellement s'ajouter à la production de la fosse Canadian Malartic. Les partenaires ont indiqué qu'Odyssey contenait des ressources minérales présumées de 809 000 onces d'or (11,5 millions de tonnes à une teneur de 2,19 grammes par tonne (« g/t ») Au), tandis qu'East Malartic contenait des ressources minérales indiquées de 361 000 onces d'or (5,3 millions de tonnes à une teneur de 2,13 g/t Au) et des ressources minérales présumées de 1,4 million d'onces d'or (22,0 millions de tonnes à une teneur de 1,98 g/t Au). Des travaux de forage sont en cours afin d'accroître les ressources minérales dans ces zones et les convertir à des catégories supérieures. Le permis et le certificat d'autorisation requis pour autoriser le développement d'une rampe souterraine à Odyssey ont été obtenus en décembre 2018.

*Mise à jour des activités*

En février 2019, Agnico Eagle a annoncé ses objectifs révisés à la hausse pour la production d'or à la mine Canadian Malartic, qui sont maintenant de 660 000 onces pour 2019 et de 690 000 à 710 000 onces en 2020 et 2021, puisque les teneurs plus élevées dans la fosse Barnat devraient permettre d'accroître la production.

Le 23 octobre 2019, Agnico Eagle a annoncé que la production d'or au troisième trimestre de 2019 a atteint 163 146 onces comparativement à 177 204 onces pour la période correspondante de 2018. La baisse en 2019 est due à des teneurs plus faibles, en partie contrebalancées par un débit de traitement plus élevé et des taux de récupération légèrement plus élevés.

Les travaux sur le projet d'expansion Barnat progressent en respect des budgets et de l'échéancier. La déviation de la Route 117 s'est terminée au troisième trimestre de 2019 et la nouvelle route a été ouverte à la circulation au début d'octobre. Depuis la réalisation de la déviation de la route, le rythme d'enlèvement du mort-terrain a été accéléré et les activités de forage et de dynamitage sont en cours pour accéder au premier gradin de production.

Agnico Eagle a publié que le partenariat évalue actuellement le potentiel sous terre de plusieurs gîtes d'or près de la fosse Canadian Malartic/Barnat. Ceci comprend les zones East Malartic, Sladen, Sladen Sud, Sheehan, Odyssey Nord et Odyssey Sud, situées en dessous et immédiatement à l'est de la fosse et se prolongeant vers l'est sur approximativement 2,5 kilomètres.

Le forage au cours de l'année à East Gouldie, qui se trouve au sud du cisaillement principal d'East Malartic et qui plonge vers le nord, a recoupé un certain nombre d'intervalles positifs selon Yamana. Les résultats montrent que les zones East Gouldie, East Malartic et Sladen convergent en profondeur, ce qui accroît le niveau de confiance dans le potentiel économique de l'ensemble des ressources minérales sous les 1000 mètres et, par conséquent, appuie la dernière publication de la mise à jour des ressources minérales pour East Malartic à la fin de l'année 2018. Le forage en profondeur se poursuit pour évaluer les parties les plus profondes de ces zones.

Parmi les résultats les plus notables se trouvent les deux sondages de découverte réalisés à la fin 2018 : MEX18-121, qui a recoupé 3,1 g/t d'or sur 28,0 mètres (épaisseur réelle estimée), et MEX18-108AC, qui a recoupé 5,5 g/t d'or sur 18,1 mètres (épaisseur réelle estimée), ainsi que MEX18-127W, qui a recoupé 8,1 g/t d'or sur 26,6 mètres (épaisseur réelle estimée). Le forage de suivi en 2019 a continué de recouper d'autres minéralisations aurifères, en particulier dans les sondages MEX19-140, qui a recoupé 7,2 g/t d'or sur 9,0 mètres (épaisseur réelle estimée), et MEX19-139, qui a recoupé 5,1 g/t d'or sur 25,2 mètres (épaisseur réelle estimée).

La minéralisation à East Gouldie a été recoupée en forage sur 1200 mètres latéralement et jusqu'à 700 mètres verticalement et comprend de larges intervalles comme les exemples donnés ci-dessus. Le forage se poursuit et une estimation préliminaire des ressources minérales présumées est prévue d'ici la fin de 2019.

Le partenariat a l'intention d'investir 11,2 millions de dollars pour effectuer 77 000 mètres de forage d'exploration et de conversion sur la propriété Canadian Malartic en 2019, afin d'augmenter la minéralisation connue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué d'Agnico Eagle du 14 février 2019 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2018 Results – Three-Year Guidance Outlines Growing Production with Stable to*

*Declining Unit Costs; Meliadine Mill Commissioning Underway with Project Ahead of Schedule and Under Budget; Year-Over-Year Increase in Mineral Reserves and Mineral Resources; Quarterly Dividend Increased », le communiqué de Yamana du 9 septembre 2019 intitulé « Yamana Gold Provides Exploration Update on the Canadian Malartic Mine; Announces Discovery of East Gouldie Zone » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 23 octobre 2019 intitulé « Agnico Eagle Reports Third Quarter 2019 Results; Record Quarterly Gold Production; Amaruq Declares Commercial Production; Free Cash Flow Generation Drives 40% Increase in Dividend; Exploration Drilling Continues to Advance Mine Site and Pipeline Projects », tous déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).*

#### La redevance Éléonore (Newmont Goldcorp Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Newmont Goldcorp Corporation (« Newmont Goldcorp »), à la suite du regroupement de Newmont Mining Corporation et de Goldcorp Inc. (« Goldcorp ») réalisé en avril 2019. Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

#### *Mise à jour des activités*

Le 5 novembre 2019, Newmont Goldcorp a annoncé une production aurifère de 82 000 onces d'or à la mine Éléonore pour le troisième trimestre de 2019.

Newmont Goldcorp a annoncé par le biais de sa présentation pour la conférence téléphonique au sujet des résultats du premier trimestre de 2019 que les objectifs pour la mine Éléonore au deuxième semestre de 2019 sont d'optimiser le développement et les taux d'exploitation et d'augmenter les débits de traitement et le taux de récupération à l'usine.

Le 13 février 2019, Goldcorp a publié que la mine a atteint des taux d'extraction minière soutenus de plus de 6 100 tonnes par jour (« t/j ») en novembre et 6 600 t/j en décembre 2018, soit dans les niveaux requis pour atteindre la cible de 400 000 onces d'or produites annuellement.

Le 24 octobre 2018, Goldcorp a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 30 juin 2018. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables en date du 30 juin 2018 totalisent 3,3 millions d'onces d'or (17,8 millions de tonnes à une teneur de 5,69 g/t Au). Les ressources minérales aurifères mesurées et indiquées en date du 30 juin 2018 sont estimées à 0,5 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,03 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées au 30 juin 2018 étaient estimées à 0,59 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,76 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport de Newmont Goldcorp pour le deuxième trimestre de 2019, les présentations pour les conférences téléphoniques au sujet des résultats du premier et second trimestre de 2019 de Newmont Goldcorp, le communiqué de presse de Goldcorp du 24 octobre 2018 intitulé « *Goldcorp Reports 2018 Reserve And Resource Estimates And Provides Exploration Update* », le communiqué de presse de Goldcorp du 13 février 2019 intitulé « *Goldcorp Reports Fourth Quarter 2018 Results* » et le rapport de gestion de Newmont Goldcorp pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019, tous disponibles sur le site Web de Newmont Goldcorp au [www.newmontgoldcorp.com](http://www.newmontgoldcorp.com).

#### Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway, qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. Le flux Renard est garanti par une sûreté de premier rang sur tous les actifs et toutes les propriétés de Stornoway.

En vertu de la convention du flux, lors de la finalisation d'une vente de diamants, Osisko doit remettre à Stornoway un transfert en espèces équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat. Aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés au-delà de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

Une pression à la baisse continue sur le prix du marché des diamants bruts a empêché Stornoway de générer des flux de trésorerie libres positifs en 2019. Pour remédier à cette situation, Stornoway a pris une série de mesures importantes pour préserver ses liquidités, notamment un financement intérimaire avec certains prêteurs garantis, tel que décrit ci-après, des réductions de coûts de 18,0 à 20,0 millions de dollars pour l'exercice 2019 à mettre en œuvre au cours de l'exercice, et le lancement d'un examen stratégique.

*Transaction d'offre d'achat sans comptant*

Le 9 septembre 2019, Osisko a annoncé qu'elle a signé une lettre d'intention avec Stornoway et d'autres créanciers garantis, qui comprend Diaquem Inc., une filiale en propriété exclusive de Ressources Québec inc. La transaction proposée est décrite à la section *Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard* du présent rapport de gestion.

*Mise à jour des activités*

Le 16 janvier 2019, Stornoway a mentionné qu'elle s'attend à produire entre 1,8 et 2,1 millions de carats en 2019 suivant le traitement de 2,40 à 2,55 millions de tonnes de minerai. Les prévisions pour 2019 sur le plan de la production supposent une stabilité des opérations au niveau 290 mètres de la mine souterraine Renard 2, une amélioration des teneurs tel que démontrée au quatrième trimestre de 2018, ainsi qu'une meilleure marge de manœuvre opérationnelle et des teneurs plus élevées attendues lorsque le minerai souterrain de Renard 3 sera disponible. Il est prévu de vendre entre 1,8 et 2,1 millions de carats en huit séances de ventes.

Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2019, Osisko a subi une charge de dépréciation de 86,1 millions de dollars (63,2 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard (se reporter à la rubrique *Dépréciation d'actifs*).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Stornoway du 16 janvier 2019 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2018, ainsi que ses prévisions pour 2019* », déposé sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Redevance sur la propriété Dublin Gulch (Victoria Gold Corp.)

Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite la mine Eagle Gold, détenue et exploitée par Victoria. La propriété aurifère Dublin Gulch est située au centre du Yukon, au Canada, à approximativement 375 kilomètres au nord de sa capitale Whitehorse et à approximativement 85 kilomètres du village de Mayo. La propriété est accessible à l'année par route et est reliée au réseau électrique de Yukon Energy. La propriété d'une superficie d'approximativement 555 km<sup>2</sup> est l'hôte du gisement aurifère Eagle. La première coulée d'or à la mine Eagle Gold a eu lieu le 18 septembre 2019. Les gisements Eagle et Olive comprennent des réserves prouvées et probables de 2,7 millions d'onces d'or (123,0 millions de tonnes de minerai à une teneur de 0,67 g/t Au), telles que mentionnées dans l'étude de faisabilité conforme au Règlement 43-11 intitulé *Report for the Eagle Gold Project* et datée du 26 octobre 2016. Les ressources minérales conformes au Règlement 43-101 pour les gisements Eagle et Olive ont été estimées, au 5 décembre 2018, à 208,0 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,66 g/t Au, soit 4,4 millions d'onces d'or dans les catégories mesurée et indiquée, incluant les réserves prouvées et probables, en plus de 20 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,64 g/t Au, soit 0,4 million d'onces d'or dans la catégorie présumée.

Le 9 octobre 2019, Victoria a annoncé que les activités à la mine Eagle Gold progressaient comme prévu, en respectant les paramètres budgétaires. À la fin de septembre 2019, approximativement 5,4 millions de tonnes de matériau avaient été exploitées, soit 1,7 million de tonnes de minerai et 3,7 millions de tonnes de résidus. De plus, 1,1 million de tonnes de minerai ont été broyées, transportées et déposées dans l'aire de lixiviation en tas. La teneur en or du minerai à l'aire de lixiviation répond aux attentes et une première réconciliation des teneurs est conforme au plan d'exploitation de la mine.

Le 8 octobre 2019, Victoria a procédé au premier envoi de lingots de la mine Eagle Gold à la Monnaie royale canadienne pour affinage. L'envoi était de 2 450 onces en lingots constitués à 83,3 % d'or et à 8,7 % d'argent. Osisko a reçu la première livraison en vertu de la redevance NSR en octobre 2019, soit plus de 100 onces d'or.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

Le 3 septembre 2019, Osisko a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive avec Mantos afin d'améliorer son entente d'acquisition d'argent (l'« entente de modification de flux ») visant 100 % de l'argent produit à la mine de cuivre Mantos Blancos, en investissant un montant additionnel de 25,0 millions de dollars US (33,4 millions de dollars). La transaction de modification de flux fait partie d'un plan de financement de 250 millions de dollars US conclu par Mantos Copper pour l'agrandissement de l'usine de concentration de sulfures du projet. En vertu de l'entente de modification de flux, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées, après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 % (30 % avant la modification). Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % (25 % avant la modification) du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited

(« OBL »), une filiale d'Osisko. Dans le cadre de la modification, l'option de Mantos lui permettant de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en septembre 2020 a été annulée.

*Mise à jour des activités*

Selon Mantos, la production d'argent à la mine Mantos Blancos et à l'usine de traitement au troisième trimestre de 2019 a été plus élevée qu'au deuxième trimestre, soit de 221 164 onces comparativement à 141 731 onces, en raison de teneurs plus élevées (8,13 g/t Ag vs 5,25 g/t Ag) et des taux de récupération plus élevés (77,9 % vs 72,1 %), ce qui a contrebalancé une moins grande quantité de matériau traité.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur de Mantos Blancos (« PDC-MB ») ont été entrepris au troisième trimestre de 2019, une fois le financement finalisé. Le PDC-MB devrait accroître la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux sont en place.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko détenait une entente d'écoulement de 50 % de l'or produit à la mine Brucejack. L'entente d'écoulement Brucejack s'appliquait aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné. OBL devait payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars US par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'appliquait à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par la mine Brucejack, sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière suivante : le 31 décembre 2019, Pretium a l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Le 15 septembre 2019, OBL a vendu son entente d'écoulement Brucejack à l'exploitant de la mine pour 41,3 millions de dollars US (54,8 millions de dollars) et a généré un gain de 5,8 millions de dollars US (7,6 millions de dollars).

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe, produisant environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

*Mise à jour des activités*

Le 8 octobre 2019, Central Asia a déclaré des ventes de 254 617 onces d'argent payable pour les neuf premiers mois de 2019, incluant 84 994 onces d'argent payable pour le troisième trimestre de 2019.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 8 octobre 2019 intitulé « Q3 2019 Operations Update », disponible sur le site Web de la société au [www.centralasiametals.com](http://www.centralasiametals.com).

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

*Mise à jour des activités*

Le 9 octobre 2019, SSR Mining a annoncé que le complexe minier Seabee a atteint une production aurifère record à Seabee de 32 345 onces d'or au troisième trimestre de 2019, une augmentation de 22 % par rapport au deuxième trimestre, en grande partie du fait d'une teneur d'alimentation en or à l'usine plus élevée. Le débit de traitement moyen à l'usine a atteint 842 t/j au troisième trimestre, une baisse de 13 % par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des dommages causés par la foudre à un transformateur électrique. La teneur d'alimentation en or à l'usine était de 12,39 g/t, une hausse de 26 % par rapport au deuxième trimestre, en raison de l'exploitation de chantiers à teneur plus élevée. Le taux de récupération de l'or pour le trimestre est de 98,8 %.

Les prévisions de SSR Mining pour la production d'or en 2019 se situent entre 95 000 et 110 000 onces. Les dépenses d'exploration à Seabee totalisent 6,0 millions de dollars et serviront à poursuivre l'exploration souterraine en profondeur, l'expansion du secteur Santoy Gap dans l'éponte supérieure, et la vérification de cibles en surface.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 9 octobre 2019, intitulé « *SSR Mining Reports Third Quarter 2019 Production Results* » et le communiqué de presse de SSR Mining du 15 janvier 2019, intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter and Year-End 2018 Production Results and 2019 Guidance* », tous deux déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale, exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

#### *Mise à jour des activités*

Le 24 octobre 2019, Base Resources a publié les faits saillants de ses opérations du troisième trimestre. Les activités à Kwale ont fait progresser, avec succès, la transition des opérations minières au gisement South Dune, à la suite de l'épuisement complet du gisement Central Dune à la fin de juin. Comme prévu, l'exploitation a commencé aux limites nord du gisement South Dune, où les teneurs sont moins élevées, résultant en une production réduite de produits finis. La teneur du minerai s'est améliorée tout au long du trimestre, à mesure que l'exploitation progressait dans le gisement. La production au troisième trimestre a atteint 73 808 tonnes d'ilménite, 16 390 tonnes de rutile et 6 980 tonnes de zircon.

Base Resources a publié ses objectifs de production pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020 qui demeurent inchangés, lesquels sont estimés entre 315 000 et 350 000 tonnes d'ilménite, entre 64 000 et 70 000 tonnes de rutile, et entre 25 000 et 28 000 tonnes de zircon.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 24 octobre 2019, déposés sur leur site Web au [www.baseresources.com.au](http://www.baseresources.com.au).

#### Le flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. En vertu du flux, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord.

#### La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 2,55 % sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Le 30 octobre 2019, Alamos a annoncé à nouveau une solide production pour le troisième trimestre de 2019 avec 36 700 onces d'or, une augmentation de 67 % par rapport au troisième trimestre de 2018. L'augmentation de la production découle des taux d'exploitation et de traitement plus élevés de même que des teneurs plus élevées. Pour les premiers neuf mois de 2019, Island Gold a connu une production d'or record de 111 800 onces, ce qui place la mine en position d'atteindre l'extrémité supérieure de ses objectifs de production annuelle de 135 000 à 145 000 onces.

Alamos a annoncé que, durant le deuxième trimestre, la société avait obtenu les modifications demandées à ses permis d'exploitation, lui permettant d'accroître le débit de traitement à l'usine de 1 100 t/j à 1 200 t/j. Les taux d'exploitation sous terre ont augmenté de 15 % depuis le début de l'année et devraient augmenter à 1 200 t/j en 2020. En parallèle, Alamos poursuit son vaste programme d'exploration à Island Gold, qui a permis, avec succès, d'accroître de manière substantielle les réserves et les ressources minérales au cours des dernières années. Cette croissance et ce succès continus de l'exploration sont actuellement intégrés à l'étude de la phase III d'expansion au-delà de 1 200 t/j, laquelle devrait être publiée au cours du premier semestre de 2020.

L'exploration demeure une priorité à Island Gold. Le programme d'exploration continue de cibler trois principaux secteurs à l'intérieur du gisement qui s'étend sur deux kilomètres dans l'axe de la direction. Les résultats des forages d'exploration en surface ont prolongé la minéralisation à haute teneur en or entre les extensions Eastern et Main et Alamos prévoit ajouter des ressources minérales à haute teneur lors de la mise à jour des ressources à la fin de 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 30 octobre 2019 intitulé « *Alamos Reports Third Quarter 2019 Results* », déposé sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 % sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie. Le projet Amulsar est à l'étape du développement et de la construction. Selon les prévisions actuelles, Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 89 034 onces d'or affiné et 434 093 onces d'argent affiné soient livrées à OBL. L'accord de flux comprend des paiements de transfert par OBL à Lydian de 400 \$ US par once d'or affiné et 4,00 \$ US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

- (i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55,0 millions de dollars US (34,4 millions de dollars US attribuables à OBL); ou
- (ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50,0 millions de dollars US (31,3 millions de dollars US attribuables à OBL).

*Mise à jour des activités de développement et de construction*

Le 24 décembre 2018, Lydian a annoncé la signature d'une entente de clémence modifiée et révisée avec ses principaux prêteurs, fournisseurs de financement par flux, et financeurs d'équipement (l'« entente de clémence M&R ») en vertu de laquelle ces derniers ont convenu de : (a) continuer à suspendre temporairement tous les paiements de capital et d'intérêt échus et exigibles, et (b) continuer à s'abstenir de déclarer ou de prendre des mesures ou d'exercer tout droit ou correctif en cas de défaut de paiement en vertu d'ententes de financement par emprunt advenant certains cas de défaut de paiement. Orion CO IV (ED) Limited (« Orion CO IV »), Resource Capital Fund VI L.P. (« RCF ») et OBL se sont engagés à rendre disponible une somme de 18,6 millions de dollars US (l'engagement d'OBL est de 5,0 millions de dollars US) pour financer Lydian durant la période de clémence, par l'entremise d'un amendement à l'arrangement de crédit existant de la société (la « facilité de clémence »).

La facilité de clémence était initialement disponible pour prélèvements en plusieurs versements du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019 et avait une date d'échéance au 30 juin 2019. L'entente de clémence a été prolongée au 20 décembre 2019. La facilité de clémence porte intérêt à un taux de 15 % par année et prévoit des frais supplémentaires de 3 % payables sous la forme d'une retenue à la source à chaque prélèvement. Au 30 septembre 2019, OBL a avancé un montant de 3,0 millions de dollars US (4,0 millions de dollars) dans le cadre de la facilité de clémence.

L'entente de clémence M&R est toujours nécessaire en raison des blocus illégaux annoncés antérieurement qui empêchent Lydian et ses contracteurs d'accéder au site Amulsar depuis la fin du mois de juin 2018. Durant la période de clémence, Lydian a continué ses efforts auprès des autorités locales et des représentants du gouvernement du pays pour que ces derniers fassent respecter l'état de droit en faisant retirer les blocus illégaux.

Le 12 avril 2019, Lydian a annoncé que le tribunal administratif de la République d'Arménie a donné raison à Lydian et a chargé la police arménienne d'expulser les intrus et leurs biens du site du projet aurifère Amulsar et d'assurer la libre circulation de Lydian à Amulsar.

Le 9 septembre 2019, Lydian a annoncé que le Premier ministre de la République d'Arménie a statué que l'accès au site du projet Amulsar devrait être rétabli et que les manifestants bloquant l'accès devraient ouvrir les routes. Le Premier ministre a aussi mentionné qu'il n'a aucun fondement juridique sur lequel le Gouvernement de l'Arménie peut empêcher Lydian de faire progresser le projet Amulsar conformément aux autorisations basées sur une EIE existante ou exiger une nouvelle EIE sur le projet Amulsar à ce jour.

Le 16 septembre 2019, Lydian a annoncé les résultats d'une mise à jour de l'étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 sur le projet Amulsar. Les résultats de cette mise à jour démontrent une augmentation des réserves de 102,6 millions de tonnes à 119,3 millions de tonnes à la suite de l'intégration de ressources mesurées et indiquées additionnelles et une augmentation de 192 000 onces d'or récupérables.

Au cours des trois mois terminés le 30 septembre 2019, Osisko a comptabilisé une charge de dépréciation de 9,9 millions de dollars US (13,1 millions de dollars) à l'égard du flux et entente d'écoulement d'Amulsar (se reporter à la section *Dépréciation d'actifs*).

Pour plus d'information sur le projet Amulsar, veuillez consulter les communiqués de presse de Lydian disponibles sur leur site Web ([www.lydianinternational.co.uk](http://www.lydianinternational.co.uk)) et déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Flux Back Forty (Aquila Resources Inc.)

Osisko est titulaire d'un flux aurifère de 18,5 % (réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or) et d'un flux argentifère de 75 % sur le projet Back Forty, détenu par Aquila Resources Inc. (« Aquila ») et situé dans la prolifique ceinture volcanique pénokéenne de la péninsule nord du Michigan aux États-Unis. Aquila a publié une évaluation économique préliminaire en 2014 qui démontrait la solidité économique du projet et a publié les résultats d'une étude de faisabilité d'un projet d'exploitation par fosse à ciel ouvert le 1<sup>er</sup> août 2018. Aquila a reçu tous les permis requis du ministère de l'environnement du Michigan (*Department of Environmental Quality*) et a reçu toutes les permissions requises de l'État et du gouvernement fédéral pour la construction et le démarrage des opérations sur le projet Back Forty. La production d'or devrait totaliser 468 000 onces sur les sept années d'exploitation de la mine, incluant 135 000 onces la première année. L'entente de flux prévoit des paiements de transfert effectués en continu à Aquila de 30 % du cours au comptant de l'or (jusqu'à un maximum de 600 \$ US par once) et de 4 \$ US par once d'argent.

Pour plus d'information sur le projet Back Forty, veuillez consulter le site Web d'Aquila ([aquilaresources.com](http://aquilaresources.com)) et les communiqués de presse déposés sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

**Dépréciation d'actifs**

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamond Corporation)

*Premier trimestre de 2019*

Le 28 mars 2019, l'exploitant de la mine de diamant Renard au Québec (Canada) a annoncé une charge de dépréciation substantielle de 83,2 millions de dollars pour la mine Renard, en raison des perspectives d'un prix du diamant moins élevé que prévu. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 mars 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard pour les trois mois terminés le 31 mars 2019.

Le 31 mars 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 122,4 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la mine Renard, en se basant sur le prix du diamant prévu à long terme et un taux d'actualisation réel après impôt de 4,7 %.

*Troisième trimestre de 2019*

Le 9 septembre 2019, l'exploitant de la mine de diamants Renard, Stornoway Diamond Corporation, a annoncé qu'il avait déposé à la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) une demande de protection en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (« LACC ») afin de restructurer ses activités et affaires financières. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 47,2 millions de dollars (34,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019.

Le 30 septembre 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 70,2 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la durée de vie de la mine Renard, en se basant sur le prix du diamant prévu à long terme par carat et un taux d'actualisation réel après impôt de 4,6 %.

Flux et entente d'écoulement d'Amulsar (Lydian International Limited)

Le 16 septembre 2019, Lydian International Limited a annoncé un report prévu des activités de construction, de la première coulée et de l'atteinte de la production au maximum de la capacité en raison du blocus de 15 mois sur la construction ainsi que des modifications relatives à la durée de vie prévue de la mine et à la production pour le projet Amulsar. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 9,9 millions de dollars US (13,1 millions de dollars) à l'égard du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019.

Le 30 septembre 2019, le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar ont été ramenés à leur valeur recouvrable de 73,7 millions de dollars US (97,0 millions de dollars), laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus en vertu du flux et de l'entente d'écoulement sur la durée de vie prévue de la mine Amulsar, en se basant sur des prix de l'or et de l'argent prévus à long terme par once de 1 350 \$ US et de 17,75 \$ US respectivement et un taux d'actualisation réel après impôt de 6,1 %.

Placement net dans Ressources Falco Itée

Le 30 septembre 2019, la Société a déterminé que son placement net dans Ressources Falco Itée (« Falco ») avait subi une dépréciation. Cette décision a été prise après avoir tenu compte, entre autres, de la durée et de la mesure à laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable, de la volatilité du prix de l'action et des perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, incluant des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets de développement de l'entité bénéficiaire d'un investissement. Le placement net dans Falco a été ramené à sa juste valeur estimative et, par conséquent, une charge de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) a été comptabilisée dans les *autres gains nets (pertes nettes)* aux états consolidés des résultats pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019.

**Placements en actions**

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville ») et Falco.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019, Osisko a acquis des placements d'une valeur de 7,4 millions de dollars et de 47,9 millions de dollars, respectivement, et a vendu des placements d'un montant de 71,4 millions de dollars et de 129,9 millions de dollars, respectivement.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 30 septembre 2019 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable <sup>(i)</sup>	Juste valeur <sup>(ii)</sup>
	\$	\$
Entreprises associées	212 668	242 816
Autres	50 209	50 209
	262 877	293 025

- (i) La valeur comptable correspond au montant enregistré au bilan consolidé, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et la juste valeur pour les placements dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.
- (ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 30 septembre 2019.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société en titres négociables au 30 septembre 2019 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues	Participation %
Minière Osisko	44 815 569	16,3
Barkerville (acquisition proposée par Osisko)	183 625 585	32,6
Falco	41 385 240	19,9

*Minière Osisko inc.*

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières aurifères. Osisko détient une redevance de 1,5 % NSR sur le projet aurifère du Lac Windfall, pour lequel une évaluation économique préliminaire a été publiée en juillet 2018, ainsi qu'une redevance de 1 % NSR sur d'autres propriétés détenues par Minière Osisko. Dans le cadre d'une entente d'investissement antérieure avec Minière Osisko, Osisko a obtenu le droit d'acquérir les droits de rachat de Minière Osisko sur les redevances existantes sur la propriété du Lac Windfall pour la somme de 5,0 millions de dollars (dont 2,0 millions de dollars ont été versés en 2018), lui permettant ainsi d'augmenter ses redevances NSR d'un pourcentage additionnel de 1 à 2 % pour un total potentiel de redevances NSR de 2,5 à 3,5 %. Une étude de faisabilité pour la propriété du Lac Windfall est prévue en 2020.

En mai 2018, Minière Osisko a publié une première estimation des ressources minérales du gîte aurifère Lac Windfall. Minière Osisko indique que les ressources minérales sont estimées à 601 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (2 382 000 tonnes à une teneur de 7,85 g/t Au) et à 2 284 000 onces d'or dans la catégorie présumée (10 605 000 tonnes à une teneur de 6,70 g/t Au). En novembre 2018, Minière Osisko a publié une mise à jour de l'estimation de ressources minérales incluant une mise à jour des ressources minérales pour la zone Lynx. Les ressources mesurées et indiquées ont été augmentées à 754 000 onces d'or (2 874 000 tonnes à une teneur de 8,17 g/t Au) et les ressources minérales présumées ont été augmentées à 2 366 000 onces d'or (10 352 000 tonnes à une teneur de 7,11 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 14 mai 2018 intitulé « *Osisko publie sa première estimation de ressources minérales pour le gîte aurifère Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 27 novembre 2018 intitulé « *Osisko publie une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Lynx* », tous deux déposés sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. Par ailleurs, Minière Osisko poursuit également un programme de forage de 1 000 000 mètres sur la propriété du Lac Windfall, ainsi qu'un programme métallurgique. En octobre 2018, dans le cadre de la construction d'une rampe d'exploration, Minière Osisko a réussi à accéder à la zone 27, secteur 115, l'endroit sélectionné pour le prélèvement d'un premier échantillon en vrac de 5 000 tonnes devant être traité au quatrième trimestre de 2018. En décembre 2018, Minière Osisko a publié les résultats préliminaires du premier lot de 2 078 tonnes extraites. Les résultats du traitement de 5 500 tonnes extraites d'un échantillon en vrac de la zone 27 ont donné une teneur moyenne

de 8,53 g/t Au. La teneur moyenne de l'échantillon était supérieure de 26 % à celle prévue par les forages intercalaires dans le bloc modèle des ressources.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko dépose une EEP positive pour le projet Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 11 juin 2019 intitulé « *L'échantillon en vrac d'Osisko dans la zone 27 à Windfall livre une teneur traitée réconciliée de 8,53 g/t Au* », tous deux déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

En 2016 et en 2017, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko sur des propriétés détenues par Osisko dans la région de la Baie-James. La transaction est décrite dans la rubrique *Activités d'exploration et d'évaluation* du présent rapport de gestion.

Le 5 juillet 2019, Minière Osisko a mené à terme l'opération de scission annoncée précédemment, qui a notamment abouti au transfert par Minière Osisko de certains de ses actifs non essentiels à O3 Mining Inc. (« O3 Mining »), anciennement Chantrell Ventures Corp, en échange d'actions ordinaires d'O3 Mining au moyen d'un plan d'arrangement. Aux termes du plan d'arrangement, Minière Osisko a transféré à O3 Mining les projets Marban, Garrison, des propriétés d'exploration (y compris des propriétés en vertu d'ententes d'acquisition de participation avec Osisko) et un portefeuille de titres sélectionnés, en échange de 24 977 898 actions ordinaires post-consolidation de O3 Mining, représentant environ 82,2 % des actions ordinaires émises et en circulation d'O3 Mining.

La Société a converti des bons de souscription en actions ordinaires de Minière Osisko au cours des trois mois terminés le 31 mars 2019 pour un montant de 1,2 million de dollars et a acquis 1 125 300 actions ordinaires additionnelles au cours des trois mois terminés le 30 septembre 2019 pour un montant de 3,5 millions de dollars. Au 30 septembre 2019, la Société détenait 44 815 569 actions ordinaires correspondant à une participation de 16,3 % dans Minière Osisko (16,7 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

#### *Barkerville Gold Mines Ltd*

Osisko détient une redevance de 4 % NSR sur le projet aurifère Cariboo et a l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars. Osisko détient également un droit de premier refus relié à toute entente de flux aurifère proposée à Barkerville relativement au projet aurifère Cariboo. Barkerville se concentre sur le développement de son vaste ensemble de propriétés situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada.

Le 23 septembre 2019, Osisko a annoncé qu'elle a conclu une entente définitive avec Barkerville en vertu de laquelle Osisko a accepté d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Barkerville qu'elle ne possède pas actuellement, par voie d'un plan d'arrangement.

Le 19 août 2019, Barkerville a annoncé les résultats positifs d'une évaluation économique préliminaire (« EEP ») indépendante préparée conformément au Règlement 43-101 pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %, situé dans le camp minier historique Wells-Barkerville (district de Wells) en Colombie-Britannique. L'EEP donne une évaluation d'un scénario de base de développement du projet considérant une mine souterraine accessible par rampe avec une usine de préconcentration de l'or à Wells et le traitement de l'or à son usine modernisée de Quesnel River, pour un taux de rendement interne après impôt de 28 %.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 19 août 2019 intitulé « *After-Tax IRR of 28 %, NPV C\$402M (US\$310M), Capex C\$306M (US\$ 235M)* », déposé sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le 29 mai 2019, Barkerville a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources sous terre pour les gîtes Cow, Island et Barkerville Mountain de son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées à 2,4 millions d'onces d'or (13,2 millions de tonnes à une teneur de 5,6 g/t Au), une augmentation de 50 % par rapport aux ressources de 2018. Les ressources minérales présumées sont estimées à 1,9 million d'onces d'or (12,0 millions de tonnes à une teneur de 5,0 g/t Au). L'estimation des ressources minérales comprend les zones Cow et Valley au mont Cow, les zones Shaft et Mosquito Creek au mont Island ainsi que la BC Vein et le Bonanza Ledge au mont Barkerville, à un seuil de coupure de 3,0 g/t Au. Les ressources sont définies sur 6 kilomètres des 67 kilomètres de terrains détenus par Barkerville. Des forages intercalaires et d'exploration sont en cours sur la propriété.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 29 mai 2019 intitulé « *BGM Announces Updated Underground Resource for Cariboo Gold Project* », déposé sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le programme d'exploration 2019 comprendra un total de 50 000 mètres pendant la première phase, puis 40 000 mètres de plus seront proposés suivant les résultats de la phase 1.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 17 janvier 2019 intitulé « *Barkerville Gold Mines Defines Significant Exploration Potential and Provides Corporate Update and 2019 Catalysts* », déposé sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

En avril 2019, Osisko a acquis 20 761 334 actions ordinaires supplémentaires de Barkerville pour 7,5 millions de dollars, dans le cadre d'un financement de 20,0 millions de dollars réalisé par Barkerville. Au 30 septembre 2019, la Société détenait 183 625 585 actions ordinaires correspondant à une participation de 32,6 % dans Barkerville (32,2 % au 31 décembre 2018). La Société a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur Barkerville et a comptabilisé son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

#### *Ressources Falco Itée*

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco daté du 16 octobre 2017 intitulé « *Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5* », déposé sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

En 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère Falco ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5 (« Horne 5 »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère Falco, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, pour un maximum de 6 \$ US l'once. Le flux argentifère Falco sera garanti par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

Le flux argentifère Falco a été clôturé en février 2019, ce qui a déclenché le paiement du premier versement de 25,0 millions de dollars à Falco. Deux précédents effets à recevoir en cours s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement et le solde de 5,0 millions de dollars a été versé à Falco. Les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars liés à ces deux prêts ont été réglés en échange de 5 353 791 actions ordinaires additionnelles de Falco.

Le 22 février 2019, Osisko a signé une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles le 31 décembre 2019. Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Le 19 août 2019, Falco a présenté une mise à jour de développement du projet. Dans l'évaluation des risques de la phase de dénoyage, Falco a collaboré avec son principal voisin (le « voisin »), le propriétaire des concessions minières, au programme géotechnique initial visant à recueillir de l'information et à analyser les risques associés au développement du projet Horne 5. Les deux parties se sont rencontrées en juillet et se sont entendues pour continuer de collaborer en partageant de l'information et pour commencer la deuxième phase des travaux géotechniques qui seront menés par Falco et qui incluront le secteur de Quémont. L'objectif est de recueillir et d'analyser l'information géotechnique afin d'évaluer les risques inhérents à l'éventuel dénoyage du projet Horne 5 et de développer des mesures d'atténuation adéquates qui protégeront l'intégrité de l'exploitation du voisin. Falco prévoit terminer cette deuxième phase de travaux géotechniques avant la fin de l'année 2019.

En plus d'être contraint au cadre juridique applicable, le développement du projet Horne 5 est assujéti à un cadre contractuel au terme duquel l'obtention de l'autorisation requise pour opérer auprès du voisin est subordonnée à la conclusion d'une entente de garantie financière globale avec le voisin afin de fournir une protection financière adéquate à son exploitation. Une fois cette condition préalable réalisée, Falco et son voisin vont établir un plan de travail en vue de la poursuite du développement du projet Horne 5, incluant les paramètres d'exploitation qui devront être observés par Falco afin de s'assurer de la préséance des opérations de son voisin, le tout, conformément au cadre contractuel établi. Compte tenu de ce qui précède, Falco ne procédera à aucune activité de dénoyage avant d'avoir finalisé l'entente de garantie financière globale avec son voisin et convenu d'un plan de travail mutuellement satisfaisant pour la poursuite de ses activités. Par conséquent, Falco travaille présentement avec ses partenaires et des assureurs spécialisés pour développer et fournir une garantie financière globale satisfaisante qui sera soumise à son voisin.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco daté du 19 août 2019 intitulé « *Falco présente une mise à jour du projet Horne 5* », déposé sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Au 30 septembre 2019, la Société détenait 41 385 240 actions ordinaires de Falco, ce qui représente une participation de 19,9 % (17,8 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

### **Activités en matière de développement durable**

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations au Québec;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière; et
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement des sociétés dans lesquelles elle investit dans les domaines du développement durable sur les projets où Osisko détient un intérêt direct ou indirect.

### **Activités d'exploration et d'évaluation**

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko. Le 5 juillet 2019, Minière Osisko a finalisé une opération de scission qui a notamment abouti au transfert par Minière Osisko de certains actifs à O3 Mining, notamment de propriétés faisant l'objet d'ententes d'acquisition de participation.

En vertu de l'entente d'acquisition de participation Kan, Minière Osisko avait l'option d'acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans. La Société a reçu un avis de Minière Osisko au premier trimestre de 2019 lui indiquant que le seuil avait été atteint. Par conséquent, 100 % de la participation dans la propriété Kan a été transféré à Minière Osisko (la propriété est maintenant détenue par O3 Mining) et Osisko conserve une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur la propriété Kan.

En vertu des autres ententes d'acquisition de participation, O3 Mining peut acquérir 100 % de la participation dans la plupart des propriétés d'exploration d'Osisko situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur la période initiale de sept ans; O3 Mining aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur la période initiale de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 26 propriétés. Au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2019, Minière Osisko et O3 Mining ont investi environ 0,5 million de dollars sur ces propriétés pour un total à ce jour de 4,9 millions de dollars (excluant la propriété Kan).

Les nouvelles propriétés acquises par O3 Mining dans une région déterminée durant le reste de la période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.

Au 30 septembre 2019, la valeur comptable nette des propriétés faisant l'objet d'ententes d'option s'élevait à 31,4 millions de dollars.

En vertu des ententes d'acquisition de participation conclues avec O3 Mining, les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Durant les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019, les investissements s'élevaient à 0,1 million de dollars et 0,2 million de dollars, respectivement. La Société a reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 0,2 million de dollars et 0,3 million de dollars, respectivement. Au 30 septembre 2019, la valeur comptable du projet Coulon était de 60,0 millions de dollars (59,9 millions de dollars au 31 décembre 2018) et la valeur comptable des autres propriétés, y compris celles incluses aux ententes d'acquisition de participation avec O3 Mining, était de 32,9 millions de dollars (35,1 millions de dollars au 31 décembre 2018).

**Dividendes trimestriels**

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 17 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Date de fermeture des registres<sup>(i)</sup></u>	<u>Date de versement<sup>(i)</sup></u>	<u>Dividendes payés ou payables</u>
	\$			\$
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
Année 2018	0,20	s.o.	s.o.	31 213 000
20 février 2019	0,05	29 mars 2019	15 avril 2019	7 757 000
1er mai 2019	0,05	28 juin 2019	15 juillet 2019	7 145 000
31 juillet 2019	0,05	30 septembre 2019	15 octobre 2019	7 200 000
6 novembre 2019	0,05	31 décembre 2019	15 janvier 2020	à dét. <sup>(ii)</sup>
Cumul de l'année 2019	<u>0,20</u>			

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 31 décembre 2019 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

**Régime de réinvestissement des dividendes**

La Société dispose d'un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires américains de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX ou du New York Stock Exchange (« NYSE »), soit nouvellement émises directement par la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires au TSX ou au NYSE pendant la période de cinq (5) séances en bourse qui précède immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société. Les participants au RRD n'ont pas à payer de commissions de courtage, d'honoraires ni d'autres frais administratifs pour l'achat d'actions ordinaires aux termes du RRD.

Au 30 septembre 2019, les détenteurs de 5 672 755 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, ce qui représente des dividendes payables de 284 000 \$. Par conséquent, 23 479 actions ordinaires ont été émises le 15 octobre 2019 à un escompte de 3 %.

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

En décembre 2018, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2018, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 459 829 de ses actions ordinaires de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2019. Les achats quotidiens sont limités à 71 940 actions ordinaires, exception faite des dispenses pour les achats en blocs, ce qui représente 25 % du volume d'actions ordinaires moyen négocié par jour sur le TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, soit 287 760 actions ordinaires.

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, la Société a racheté, pour annulation, un total de 852 500 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 pour 10,2 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 11,96 \$). La Société a aussi versé 1,7 million de dollars pour le rachat d'actions pour annulation en décembre 2018. La Société n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat 2018 au cours des deuxième et troisième trimestres de 2019. Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, la Société a repris ses achats dans le cadre du programme de rachat 2018 et a racheté pour annulation un total de 131 400 actions ordinaires pour la somme de 1,6 million de dollars (prix d'achat moyen par action de 12,42 \$) entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 6 novembre 2019.

**Marché de l'or et des devises**

Marché de l'or

Après avoir fluctué entre 1 270 \$ US et 1 350 \$ US l'once au cours des cinq premiers mois de 2019, le prix de l'or a connu son plus haut niveau depuis six ans en juin, et son niveau le plus élevé depuis mai 2013, dépassant le seuil des dernières années pour se négocier au-dessus de la barre des 1 400 \$ US et atteignant 1 439 \$ US le 25 juin 2019. Le prix a continué de monter et a atteint un niveau qui avait été observé la dernière fois en avril 2013. Les tensions commerciales actuelles entre les É.-U. et la Chine de même que les baisses successives des taux d'intérêt et l'orientation accommodante de la politique monétaire des banques centrales en réponse au ralentissement continu de l'économie mondiale ont assuré le maintien du prix de l'or. La combinaison de la montée des tensions au Moyen-Orient entre les É.-U. et l'Iran, de l'environnement politique instable en Hong Kong et de l'incertitude quant à la réalisation du Brexit ont aussi influencé le prix à la hausse.

Au cours du troisième trimestre de 2019, le prix de l'or a gagné 5,4 % en dollars US, ou 76 \$ US l'once à Londres, clôturant à 1 485 \$ US l'once. Le prix moyen était de 1 472 \$ US l'once, en hausse par rapport au prix moyen de 1 309 \$ US au trimestre précédent et supérieur de 259 \$ US par rapport à la même période l'an dernier. Le prix était volatil durant le trimestre, comme en témoigne la fourchette de variation de 157 \$ US l'once.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019-AAD (T3)	1 546 \$	1 270 \$	1 364 \$	1 485 \$
2018	1 355	1 178	1 268	1 279
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 1 944 \$ au troisième trimestre de 2019, comparativement à 1 752 \$ au deuxième trimestre de 2019 et 1 733 \$ au premier trimestre de 2019. Le prix de l'or a clôturé à 1 967 \$ l'once au 30 septembre 2019 comparativement à 1 844 \$ l'once au 30 juin 2019.

Devises

Après avoir clôturé l'année 2018 sur une note plus faible, le dollar canadien a rebondi en janvier 2019 à la suite d'une reprise des prix du pétrole et d'autres matières premières. Le dollar canadien a ensuite perdu de la vigueur en février et en mars, en raison d'une demande intérieure plus faible que prévu. De mars à mai, le dollar a stagné dans une fourchette étroite de 1,3250-1,3530, mais en juin, le dollar canadien a connu son plus important gain mensuel par rapport au dollar américain, avec une hausse de 4 %. Le dollar canadien est demeuré relativement stable durant le troisième trimestre de 2019.

La valeur du dollar canadien a varié entre 1,3343 et 1,3038 au troisième trimestre de 2019, pour clôturer à 1,3243 le 30 septembre 2019. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3204 au troisième trimestre de 2019, comparativement à 1,3070 au troisième trimestre de 2018.

Comme prévu, la Banque du Canada a maintenu son taux journalier à 1,75 % lors de ses rencontres de juillet, de septembre et d'octobre.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019-AAD (T3)	1,3600	1,3038	1,3292	1,3243
2018	1,3642	1,2288	1,2957	1,3642
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840

Principales informations financières<sup>(1)</sup>

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Produits	109 235	111 702	341 567	375 135
Marge monétaire <sup>(2)</sup>	31 816	28 954	93 951	90 430
Bénéfice brut	20 851	15 818	58 785	50 793
Bénéfice (perte) d'exploitation	(38 295)	11 049	(53 351)	33 701
Bénéfice net (perte nette)	(45 924)	5 474	(79 020)	8 295
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	(0,32)	0,04	(0,52)	0,05
Total de l'actif	1 948 355	2 441 668	1 948 355	2 441 668
Total de la dette à long terme	347 638	419 680	347 638	419 680
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)				
En \$ CA <sup>(3)</sup>	1 952	1 580	1 810	1 653
En \$ US	1 478	1 210	1 361	1 283
Flux de trésorerie d'exploitation	28 294	20 636	74 394	63 599
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)				
De base	144 446	156 252	151 570	156 711
Dilué <sup>(4)</sup>	144 446	156 263	151 570	156 734

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

(4) En raison de la perte nette enregistrée pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

## **Survol des résultats financiers**

### Sommaire des résultats financiers – Troisième trimestre de 2019

- Produits provenant des redevances et des flux de 33,9 millions de dollars (109,2 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 31,4 millions de dollars (111,7 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) en T3 2018;
- Bénéfice brut de 20,9 millions de dollars, comparativement à 15,8 millions de dollars en T3 2018;
- Charges de dépréciation des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de 60,8 millions de dollars (48,1 millions de dollars, après impôt), principalement pour le flux de Renard et le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar;
- Perte d'exploitation de 38,3 millions de dollars comparativement à un bénéfice d'exploitation de 11,0 millions de dollars en T3 2018;
- Charges de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) pour le placement net dans Falco;
- Perte nette de 45,9 millions de dollars ou 0,32 \$ par action de base et diluée, comparativement à un bénéfice net de 5,5 millions de dollars ou 0,04 \$ par action de base et diluée en T3 2018;
- Bénéfice ajusté<sup>1</sup> de 17,5 millions de dollars ou 0,12 \$ par action de base<sup>1</sup>, comparativement à 5,7 millions de dollars ou 0,04 \$ par action de base en T3 2018; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 28,3 millions de dollars comparativement à 20,6 millions de dollars en T3 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté de 2,5 millions de dollars au troisième trimestre de 2019 comparativement au troisième trimestre de 2018, en raison principalement de la hausse du prix de l'or et l'argent. Au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué, en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La marge de profit est grandement influencée par la volatilité des prix des matières premières pendant la période de cotation.

Le bénéfice brut a atteint 20,9 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, comparativement à 15,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or et l'argent en 2019, qui a résulté en une augmentation de la marge monétaire. La charge d'amortissement a diminué de 2,1 millions de dollars, en raison d'un moins grand nombre d'onces d'or et d'argent et de carats livrés par les exploitants au troisième trimestre de 2019.

Au cours du troisième trimestre de 2019, la Société a subi une perte d'exploitation, en raison des charges de dépréciation sur les droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement de 60,8 millions de dollars, incluant une charge de dépréciation de 47,2 millions de dollars à l'égard du droit de flux diamantifère de Renard et une charge de dépréciation de 13,1 millions de dollars pour les droits du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 22,5 millions de dollars comparativement à 11,0 millions de dollars au troisième trimestre de 2018. L'augmentation du bénéfice d'exploitation au troisième trimestre de 2019 de 11,5 millions de dollars (en excluant les charges de dépréciation) est principalement attribuable à un gain de 7,6 millions de dollars sur la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack et à un bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par une augmentation des charges générales et administratives (« G&A ») et des frais de développement des affaires. L'augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires découle en grande partie d'une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée, liée nommément aux unités d'actions avec restrictions et aux unités d'actions différées.

Au cours du troisième trimestre de 2019, la Société a subi une perte nette de 45,9 millions de dollars comparativement à un bénéfice net de 5,5 millions de dollars au troisième trimestre de 2018. L'écart est principalement attribuable à la perte d'exploitation en 2019 et à la charge de dépréciation de 10,8 millions de dollars (après impôt) sur le placement net dans Falco. En excluant l'impact des charges de dépréciation (après impôt), le bénéfice net au troisième trimestre de 2019 aurait été de 13,0 millions de dollars.

---

<sup>1</sup> Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Le bénéfice ajusté était de 17,5 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, comparativement à 5,7 millions de dollars au troisième trimestre de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à un gain de 7,6 millions de dollars sur la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack et à un bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par une augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au troisième trimestre de 2019 ont augmenté à 28,3 millions de dollars, comparativement à 20,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2018, principalement en raison d'une marge monétaire plus élevée (produits moins le coût des ventes) en 2019 et de paiements de 2,6 millions de dollars sur le règlement des unités d'actions avec restrictions et des unités d'actions différées en 2018.

#### Sommaire des résultats financiers – Neuf premiers mois de 2019

- Produits provenant des redevances et des flux de 101,2 millions de dollars (341,6 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 96,8 millions de dollars (375,1 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) au cours des neuf premiers mois de 2018;
- Bénéfice brut de 58,8 millions de dollars comparativement à 50,8 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018;
- Charges de dépréciation des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de 99,7 millions de dollars (76,7 millions de dollars après impôt) principalement pour le flux de Renard et le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar;
- Perte d'exploitation de 53,4 millions de dollars, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 33,7 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018;
- Charges de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) pour le placement net dans Falco;
- Perte nette de 79,0 millions de dollars ou 0,52 \$ par action de base et diluée, comparativement à un bénéfice net de 8,3 millions de dollars ou 0,05 \$ par action de base et dilué au cours des neuf premiers mois de 2018;
- Bénéfice ajusté<sup>1</sup> de 31,6 millions de dollars ou 0,21 par action de base<sup>1</sup> comparativement à 18,3 millions de dollars ou 0,12 \$ par action de base au cours des neuf premiers mois de 2018; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 74,4 millions de dollars comparativement à 63,6 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté de 4,4 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2019 comparativement au cours des neuf premiers mois de 2018, en raison principalement de la hausse du prix de l'or et l'argent. Au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué, en raison principalement de la conversion de l'entente d'écoulement d'or sur la propriété Matilda en un flux le 1<sup>er</sup> avril 2018 et la vente de l'entente d'écoulement d'or Brucejack le 15 septembre 2019. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La marge de profit est grandement influencée par la volatilité des prix des matières premières pendant la période de cotation.

Le bénéfice brut a atteint 58,8 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2019, comparativement à 50,8 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or et de l'argent en 2019 qui a résulté en une augmentation de la marge monétaire. La charge d'amortissement a diminué de 4,5 millions de dollars en raison d'un moins grand nombre d'onces d'or et d'argent et de carats livrés par les exploitants en 2019.

Au cours des neuf premiers mois de 2019, la Société a enregistré une perte d'exploitation, en raison des charges de dépréciation des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de 99,7 millions de dollars, incluant une charge de dépréciation de 86,1 millions de dollars pour le droit de flux diamantifère Renard et une charge de dépréciation de 13,1 millions de dollars à l'égard des droits du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 46,3 millions de dollars comparativement à 33,7 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018. L'augmentation du bénéfice d'exploitation en 2019 de 12,6 millions de dollars (en excluant les charges de dépréciation) est principalement attribuable à un gain de 7,6 millions de dollars de la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack et à un bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par une augmentation des charges générales et administratives (« G&A ») et des frais de développement des affaires. L'augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires découle en grande partie d'une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée, reliée nommément aux unités d'actions avec restrictions et aux unités d'actions différées.

<sup>1</sup> Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Au cours des neuf premiers mois de 2019, la Société a subi une perte nette de 79,0 millions de dollars comparativement à un bénéfice net de 8,3 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018. L'écart est principalement attribuable à la perte d'exploitation de 2019 et à une charge de dépréciation de 10,8 millions de dollars (après impôt) sur le placement net dans Falco. En excluant l'impact des charges de dépréciation (après impôt), le bénéfice net au cours des neuf premiers mois de 2019 aurait été de 8,5 millions de dollars.

Le bénéfice ajusté était de 31,6 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2019, comparativement à 18,3 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à un gain de 7,6 millions de dollars sur la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack et à un bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par une augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation au cours des neuf premiers mois de 2019 ont augmenté à 74,4 millions de dollars, comparativement à 63,6 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018, principalement en raison d'une marge monétaire plus élevée en 2019 et de paiements de 2,5 millions de dollars sur le règlement des unités d'actions avec restrictions et des unités d'actions différées en 2018.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois et neuf mois terminés les 30 septembre 2019 et 2018 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
		2019	2018	2019	2018
		\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>	(a)	<b>109 235</b>	<b>111 702</b>	<b>341 567</b>	<b>375 135</b>
Coût des ventes	(b)	(77 419)	(82 748)	(247 616)	(284 705)
Épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	(c)	(10 965)	(13 136)	(35 166)	(39 637)
<b>Bénéfice brut</b>	(d)	<b>20 851</b>	<b>15 818</b>	<b>58 785</b>	<b>50 793</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>					
Générales et administratives	(e)	(4 607)	(3 692)	(15 173)	(13 342)
Développement des affaires	(f)	(1 375)	(1 077)	(4 899)	(3 750)
Gain à la cession d'une entente d'écoulement	(g)	7 636	-	7 636	-
Dépréciation d'actifs	(h)	(60 800)	-	(99 700)	-
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>		<b>(38 295)</b>	<b>11 049</b>	<b>(53 351)</b>	<b>33 701</b>
Autres charges, nettes	(i)	(19 361)	(3 645)	(46 295)	(20 318)
<b>Bénéfice (perte) avant les impôts sur le résultat</b>		<b>(57 656)</b>	<b>7 404</b>	<b>(99 646)</b>	<b>13 383</b>
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat	(j)	11 732	(1 930)	20 626	(5 088)
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>		<b>(45 924)</b>	<b>5 474</b>	<b>(79 020)</b>	<b>8 295</b>
Bénéfice net (perte nette) par action De base et dilué(e)		(0,32)	0,04	(0,52)	0,05

- (a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 30 septembre					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carats (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carats (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 952	46 468	90 684	1 580	62 255	98 387
Argent vendu	23	537 591	12 203	19	436 723	8 488
Diamants vendus <sup>(i)</sup>	95	40 861	3 885	105	23 805	2 502
Autres (payés en espèces)	-	-	2 468	-	-	2 325
			109 235			111 702

- (i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 95 \$ (72 \$ US) par carat au troisième trimestre de 2019 (105 \$ (81 \$ US) au troisième trimestre de 2018). Le prix de vente moyen comprend 6 433 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 17 \$ (13 \$ US) par carat au troisième trimestre de 2019 (6 081 carats accessoires à un prix moyen de 22 \$ (17 \$ US) par carat au troisième trimestre de 2018). En excluant les carats accessoires, 34 428 carats ont été vendus à un prix moyen de 110 \$ (83 \$ US) par carat au troisième trimestre de 2019 (17 724 carats à un prix moyen de 134 \$ (103 \$ US) par carat au troisième trimestre de 2018).

	Neuf mois terminés le 30 septembre					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carats (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carats (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 810	158 933	287 630	1 653	197 221	325 946
Argent vendu	21	1 582 809	33 467	21	1 392 108	28 830
Diamants vendus <sup>(i)</sup>	102	126 333	12 936	127	85 540	10 829
Autres (payés en espèces)	-	-	7 534	-	-	9 530
			341 567			375 135

- (i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 102 \$ (77 \$ US) par carat au cours des neuf premiers mois de 2019 (127 \$ (98 \$ US) au cours des neuf premiers mois de 2018). Le prix de vente moyen comprend 20 110 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 18 \$ (14 \$ US) par carat au cours des neuf premiers mois de 2019 (10 177 carats accessoires à un prix moyen de 22 \$ (17 \$ US) par carat au cours des neuf premiers mois de 2018). En excluant les carats accessoires, 106 223 carats ont été vendus à un prix moyen de 118 \$ (89 \$ US) par carat au cours des neuf premiers mois de 2019 (75 364 carats à un prix moyen de 141 \$ (109 \$ US) par carat au cours des neuf premiers mois de 2018).

La diminution du nombre d'onces d'or vendues en 2019 est principalement attribuable à la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1<sup>er</sup> avril 2018 et la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack le 15 septembre 2019. L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre d'onces d'argent acquises dans le cadre d'ententes d'écoulement. L'augmentation du nombre de diamants vendus en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre de diamants acquis dans le cadre du flux Renard.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. La diminution en 2019 est principalement attribuable à la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1<sup>er</sup> avril, et la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019.
- (c) Les droits de redevances, de flux et autres intérêts sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La diminution est attribuable à la composition des ventes en 2019 comparativement à 2018 ainsi qu'à la dépréciation du flux diamantifère Renard au premier trimestre de 2019, d'où une baisse de la valeur comptable de cet actif qui sera déprécié.

(d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
<b><u>Droits de redevances</u></b>				
Produits	23 465	23 516	70 819	69 654
Coût des ventes	(103)	(11)	(254)	(127)
<b>Marge monétaire</b>	<b>23 362</b>	<b>23 505</b>	<b>70 565</b>	<b>69 527</b>
Épuisement	(4 377)	(7 084)	(15 294)	(20 173)
Bénéfice brut	18 985	16 421	55 271	49 354
<b><u>Droits de flux</u></b>				
Produits	10 456	7 877	30 383	27 175
Coût des ventes	(3 016)	(3 239)	(9 910)	(10 358)
<b>Marge monétaire</b>	<b>7 440</b>	<b>4 638</b>	<b>20 473</b>	<b>16 817</b>
Épuisement	(5 894)	(5 234)	(17 537)	(15 853)
Bénéfice brut	1 546	(596)	2 936	964
<b><u>Droits de redevances et de flux</u></b>				
<b>Marge monétaire</b>	<b>30 802</b>	<b>28 143</b>	<b>91 038</b>	<b>86 344</b>
	<b>90,8 %</b>	<b>89,6 %</b>	<b>90,0 %</b>	<b>89,2 %</b>
<b><u>Droits d'ententes d'écoulement</u></b>				
Produits	75 314	80 309	240 365	278 306
Coût des ventes	(74 300)	(79 498)	(237 452)	(274 220)
<b>Marge monétaire</b>	<b>1 014</b>	<b>811</b>	<b>2 913</b>	<b>4 086</b>
	<b>1,1 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>1,2 %</b>	<b>1,5 %</b>
Épuisement	(694)	(818)	(2 335)	(3 611)
Bénéfice brut (perte brute)	320	(7)	578	475
<b>Total – Bénéfice brut</b>	<b>20 851</b>	<b>15 818</b>	<b>58 785</b>	<b>50 793</b>

- (e) Les charges G&A ont augmenté à 4,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, comparativement à 3,7 millions au troisième trimestre de 2018, et ont augmenté à 15,2 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2019, comparativement à 13,3 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018. L'augmentation est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée se rapportant aux unités d'actions différées et aux unités d'actions restreintes, une charge d'amortissement plus élevée des actifs au titre du droit d'utilisation et des coûts récupérés des entreprises associées moins élevés.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté à 1,4 million de dollars au troisième trimestre de 2019, comparativement à 1,1 million de dollars au troisième trimestre de 2018, et ont augmenté à 4,9 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2019, comparativement à 3,8 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée se rapportant aux unités d'actions restreintes et des coûts récupérés des entreprises associées moins élevés.
- (g) En septembre 2019, la Société a vendu son entente d'écoulement de Brucejack à l'exploitant de la mine pour 41,3 millions de dollars US (54,8 millions de dollars) et a généré un gain sur la vente de 5,8 millions de dollars US (7,6 millions de dollars).
- (h) Au premier trimestre de 2019, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard. Au troisième trimestre de 2019, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 60,8 millions de dollars (48,1 millions de dollars après impôt), incluant 47,2 millions de dollars (34,6 millions de dollars, après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard et 9,9 millions de dollars US (13,1 millions de dollars) pour son flux et son entente d'écoulement d'Amulsar. Les charges de dépréciation sont détaillées à la section *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion.

- (i) Les autres charges nettes de 19,4 millions de dollars au troisième trimestre de 2019 comprennent des charges financières de 5,8 millions de dollars, un montant de 4,1 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées et des pertes sur placement de 11,0 millions de dollars (en raison principalement d'une charge de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) pour son placement net dans Falco), en partie contrebalancées par un produit d'intérêt et de dividendes de 1,1 million de dollars.

Les autres charges nettes de 3,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 comprenaient des charges financières de 6,4 millions de dollars, un montant de 4,1 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancées par un gain net sur placements de 5,8 millions de dollars et un produit d'intérêt de 1,0 million de dollars.

Les autres charges nettes de 46,3 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2019 comprennent des charges financières de 17,4 millions de dollars, un montant de 14,7 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées et une perte nette sur placement de 16,3 millions de dollars (en raison principalement d'une charge de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) du placement net dans Falco et d'une perte nette à la cession de placements de 4,2 millions de dollars résultant principalement des placements en actions transférés ou vendus dans le cadre de la transaction de rachat d'actions), en partie contrebalancés par un produit d'intérêt et de dividendes de 3,2 millions de dollars.

Les autres charges nettes de 20,3 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2018 comprenaient des charges financières de 19,3 millions de dollars, un montant de 6,6 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie contrebalancées par un produit d'intérêt de 3,6 millions de dollars et un gain net sur placements de 1,6 million de dollars.

- (j) Le taux d'imposition effectif au troisième trimestre de 2019 est de 20,3 %, comparativement à 26,1 % au troisième trimestre de 2018. Le taux d'imposition effectif au cours des neuf premiers mois de 2019 est de 20,7 %, comparativement à 38,0 % au cours des neuf premiers mois de 2018. Le taux d'imposition statutaire est de 26,6 % en 2019 et de 26,7 % en 2018. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Des impôts en espèces de 0,3 million de dollars ont été payés au troisième trimestre de 2019 comparativement à 0,2 million de dollars au troisième trimestre de 2018, et de 0,6 million de dollars ont été payés au cours des neuf premiers mois de 2019 et de 2018. Ces impôts en espèces étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

### **Liquidités et sources de financement en capital**

Au 30 septembre 2019, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 123,7 millions de dollars comparativement à 174,3 millions de dollars au 31 décembre 2018. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour le premier trimestre de 2019 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie*.

En septembre 2019, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en augmentant le montant de 350,0 millions de dollars à 400,0 millions de dollars, en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100,0 millions de dollars (pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 500,0 millions de dollars), et a prolongé son échéance d'un an, au 14 novembre 2023. La marge non engagée est assujettie à des procédures usuelles de vérification diligente et à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de droits de redevances, de flux et autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société, actuels et futurs (incluant les droits de redevances, de flux et autres intérêts).

**Flux de trésorerie**

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie				
Exploitation	25 051	18 618	71 135	63 763
Éléments du fonds de roulement	3 243	2 018	3 259	(164)
<b>Activités d'exploitation</b>	<b>28 294</b>	<b>20 636</b>	<b>74 394</b>	<b>63 599</b>
Activités d'investissement	53 945	(63 175)	27 358	(167 573)
Activités de financement	(43 164)	(7 324)	(150 843)	(95 498)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 038	(1 580)	(1 472)	2 955
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	40 113	(51 443)	(50 563)	(196 517)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	83 589	188 631	174 265	333 705
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	123 702	137 188	123 702	137 188

Activités d'exploitation

*Troisième trimestre de 2019*

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au cours du troisième trimestre de 2019 se sont élevés à 28,3 millions de dollars, comparativement à 20,6 millions de dollars à la même période en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à une marge monétaire plus élevée (produits déduits du coût des ventes) en 2019 en raison des prix plus élevés de l'or et de l'argent.

*Neuf premiers mois de 2019*

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au cours des neuf premiers mois de 2019 se sont élevés à 74,4 millions de dollars, comparativement à 63,6 millions de dollars à la même période en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à une marge monétaire plus élevée (produits déduits du coût des ventes) en 2019 en raison des prix plus élevés de l'or et de l'argent.

Activités d'investissement

*Troisième trimestre de 2019*

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 53,9 millions de dollars au troisième trimestre de 2019, comparativement à des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement de 63,2 millions de dollars au troisième trimestre de 2018.

Au cours du troisième trimestre de 2019, Osisko a investi 7,4 millions de dollars en titres négociables, 43,5 millions de dollars dans des droits de redevances et de flux, y compris 25,0 millions de dollars US (33,4 millions de dollars) pour améliorer son flux argentifère Mantos Blancos, et a déboursé 9,6 millions de dollars pour des placements temporaires. Le produit généré de la cession de placements (Victoria) a généré 71,4 millions de dollars au cours du troisième trimestre de 2019 (se reporter à la section *Transaction - Orion* pour plus de détails) et les produits de la cession de redevances et d'ententes d'écoulement ont généré 43,2 millions de dollars, en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack.

Au cours du troisième trimestre de 2018, Osisko avait investi 22,3 millions de dollars en titres négociables, 33,9 millions de dollars en droits de redevance et de flux et 9,0 millions de dollars dans des placements temporaires. Les activités d'exploration et d'évaluation avaient généré 2,0 millions de dollars puisque la Société avait reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

*Neuf premiers mois de 2019*

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 27,4 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2019 comparativement à des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement de 167,6 millions de dollars à la même période en 2018.

Au cours des neuf premiers mois de 2019, Osisko a investi 47,9 millions de dollars en titres négociables, incluant 15,0 millions de dollars dans Victoria et 7,5 millions de dollars dans Barkerville, et Osisko a investi 71,5 millions de dollars pour l'acquisition de droits de redevances et de flux, incluant 25,0 millions de dollars US (33,4 millions de dollars) pour améliorer son flux argentifère Mantos Blancos, les derniers versements totalisant 19,6 millions de dollars relativement à la redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (hôte du projet aurifère Eagle, qui est en production depuis le troisième trimestre de 2019) et un paiement net de 5,0 millions de dollars pour le flux argentifère Falco. La Société a également déboursé 25,8 millions de dollars pour des placements temporaires, incluant un prêt de 10,0 millions de dollars à Falco. Le produit généré de la cession de placements est de 129,9 millions de dollars (en raison principalement des cessions de placements dans Dalradian et Victoria) (se reporter à la section *Transaction - Orion* pour plus de détails) et les produits de la cession de redevances et d'ententes d'écoulement ont généré 43,2 millions de dollars, en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, Osisko avait investi 94,8 millions de dollars en titres négociables, incluant 50,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Victoria, 18,0 millions de dollars pour des actions additionnelles de Minière Osisko un montant additionnel de 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco, 93,0 millions de dollars en droits de redevance et de flux, incluant 63,7 millions de dollars pour acquérir une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch (Victoria), et 10,0 millions en placements temporaires pour un billet garanti de premier rang avec Falco. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 27,0 millions de dollars, en raison principalement du dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc., pour une contrepartie en espèces de 1,80 \$ par action, pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation avaient généré 3,2 millions de dollars puisque la Société avait reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

Activités de financement

*Troisième trimestre de 2019*

Au cours du troisième trimestre de 2019, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 43,2 millions de dollars, comparativement à 7,3 millions de dollars à la même période en 2018.

Au troisième trimestre de 2019, Osisko a payé 71,4 millions de dollars pour acquérir et annuler des actions ordinaires détenues par Orion (se reporter à la section *Transaction - Orion* pour plus de détails). La Société a aussi versé 6,7 millions de dollars en dividendes. La levée d'options d'achat d'actions et les actions émises en vertu du régime d'achat d'actions ont généré 15,4 millions de dollars. La Société a également prélevé 15,0 millions de dollars US (19,8 millions de dollars) de sa facilité de crédit renouvelable.

Au troisième trimestre de 2018, la Société avait versé 7,4 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires.

*Neuf premiers mois de 2019*

Au cours des neuf premiers mois de 2019, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 150,8 millions de dollars, comparativement à 95,5 millions de dollars à la même période en 2018.

Au cours des neuf premiers mois de 2019, Osisko a remboursé sa facilité de crédit renouvelable de 30,0 millions de dollars, a payé 129,5 millions de dollars pour acquérir et annuler des actions ordinaires détenues par Orion (se reporter à la section *Transaction - Orion* pour plus de détails), a payé 11,9 millions de dollars en vertu du programme de rachat d'actions 2018 et a versé 20,5 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires. La levée d'options d'achat d'actions et les actions émises en vertu du régime d'achat d'actions ont généré 21,7 millions de dollars. La Société a également prélevé 15,0 millions de dollars US (19,8 millions de dollars) de sa facilité de crédit renouvelable.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Société avait remboursé 51,8 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, avait versé 21,4 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et avait acheté des actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 pour 22,0 millions de dollars dans le but d'acquérir et d'annuler un total de 1 742 299 actions ordinaires à un coût moyen de 12,62 \$.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée<sup>(1)</sup> pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2019			2018				2017
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
OEO	18 123	19 651	19 753	20 005	20 006	20 506	20 036	20 990
Trésorerie et équivalents	123 702	83 589	108 497	174 265	137 188	188 631	332 617	333 705
Placements temporaires	25 844	16 165	13 119	10 000	10 000	1 000	500	-
Fonds de roulement	150 845	89 668	107 328	174 596	281 858	180 605	325 206	324 101
Total de l'actif	1 948 355	2 042 960	2 160 816	2 234 646	2 441 668	2 458 641	2 502 233	2 516 343
Total de la dette à long terme	347 638	326 050	324 355	352 769	419 680	419 228	467 483	464 308
Capitaux propres	1 506 287	1 534 872	1 727 396	1 771 595	1 868 196	1 884 101	1 878 405	1 894 405
Produits	109 235	131 606	100 726	115 337	111 702	137 819	125 614	109 552
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	28 294	21 350	24 750	18 559	20 636	19 660	23 303	21 523
Dépréciation d'actifs après impôt	(58 952)	-	(28 600)	(123 655)	-	-	-	(65 415)
Bénéfice net (perte nette)	(45 924)	(6 547)	(26 549)	(113 882)	5 474	511	2 310	(64 348)
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	(0,32)	(0,04)	(0,17)	(0,73)	0,04	-	0,01	(0,41)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	144 446	154 988	155 059	156 336	156 252	156 232	157 665	157 256
- Dilué	144 446	154 988	155 059	156 336	156 263	156 257	157 695	157 256
Cours des actions à la clôture au TSX	12,31	13,65	15,01	11,97	9,80	12,45	12,44	14,52
Cours des actions à la clôture au NYSE	9,30	10,44	11,24	8,78	7,59	9,47	9,67	11,56
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX								
OR.WT	0,445	0,51	0,80	0,37	0,70	1,06	1,50	2,40
OR.WT.A <sup>(2)</sup>	n/a	n/a	n/a	0,01	0,10	0,39	0,61	1,41
Cours des débetures à la clôture au TSX <sup>(3)</sup>								
OR.DB	101,75	102,90	103,00	98,99	99,00	100,25	100,00	104,50
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 485	1 309	1 304	1 226	1 213	1 306	1 329	1 275
Taux de change à la clôture <sup>(4)</sup> (\$ US/\$ CA)	1,3243	1,3087	1,3363	1,3642	1,2945	1,3168	1,2894	1,2713

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) Les bons de souscription non exercés ont expiré le 26 février 2019.

(3) Les débetures convertibles à 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre 2017 par tranche d'une valeur nominale de 100,00 \$.

(4) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Durant le troisième trimestre de 2019, la Société a racheté 5 066 218 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 71,4 millions de dollars, payé en espèces (vente de toutes les actions ordinaires de Victoria détenues par Osisko). La Société a vendu son entente d'écoulement de Brucejack pour un montant de 41,3 millions de dollars US, desquels 31,2 millions de dollars US (41,3 millions de dollars) ont été versé le 30 septembre 2019. La Société a aussi enregistré des charges de dépréciation de 48,1 millions de dollars (après impôt) sur ses droits de redevances, de flux et d'autres intérêts et une charge de dépréciation de 10,8 millions de dollars (après impôt) à l'égard d'un placement net dans une entreprise associée.

Durant le deuxième trimestre de 2019, la Société a racheté 7 319 499 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 103,2 millions de dollars, payé en espèces (vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian détenues par Osisko) et par le transfert de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

Durant le premier trimestre de 2019, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard et a entièrement remboursé le montant de 30,0 millions de dollars à payer en vertu de sa facilité de crédit renouvelable.

Au cours du quatrième trimestre de 2018, Osisko a reçu le paiement de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter, avant le 31 décembre 2018, la totalité de la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur la

redevance NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt) et a remboursé 71,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé au deuxième trimestre et 14,7 millions de dollars aux troisième et quatrième trimestres, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) du droit de redevance NSR sur la mine Éléonore.

### Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement pour 2019 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, celles pour la mine Éléonore, publiées par Newmont Goldcorp et celles pour la mine Renard, publiées par Stornoway. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour la mine Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Les OEO attribuables en 2019 ont été réduits par rapport aux objectifs précédents, en raison principalement des prix du diamant moins élevés à la mine Renard et de la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack. Toutefois, les marges monétaires opérationnelles et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation devraient demeurer conformes aux objectifs, du fait de la robustesse du prix de l'or.

En raison de la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack, les produits des ententes d'écoulement vont diminuer considérablement d'environ 75,0 millions de dollars à 80,0 millions de dollars par trimestre. Puisque la marge monétaire historique de ces ententes d'écoulement est de 1 %, l'effet sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sera négligeable.

Les OEO et les marges monétaires par catégorie de droits sont estimées ci-dessous pour 2019 :

	Objectifs originaux				Objectifs révisés		
	Minimum (OEO)	Maximum (OEO)	Marge monétaire moyenne (en millions de dollars)	Marge monétaire (%)	(OEO)	Marge monétaire (en millions de dollars)	Marge monétaire (%)
Droits de redevances	54 700	61 100	98	99,9	53 100	97	99,7
Droits de flux	28 000	31 300	33	65,5	23 100	29	67,4
Ententes d'écoulement	2 300	2 600	4	1,2	1 800	3	1,3
	85 000	95 000	135		78 000	129	

Pour les objectifs originaux de 2019, les redevances en argent, en diamants et en espèces ont été converties en OEO à partir d'un prix des matières premières de 1 300 \$ US par once d'or, de 15,50 \$ US par once d'argent et de 95 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard (prix de vente combiné) et d'un taux de change (\$ US/\$ CA) de 1,30.

Pour les objectifs révisés de 2019, les redevances en argent, en diamants et en espèces ont été converties en OEO à partir d'un prix moyen des matières premières de 1 380 \$ US par once d'or, de 16,15 \$ US par once d'argent et de 76 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard (prix de vente combiné) et d'un taux de change (\$ US/\$ CA) de 1,32.

**Mise à jour corporative**

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 1<sup>er</sup> mai 2019, chacun des 8 candidats nommés a été élu administrateur de la Société. M. André Gaumond et M. Pierre Chenard ne se sont pas présentés à la réélection.

Le 16 juillet 2019, M. Oskar Lewnowski, directeur des investissements d'Orion Resource Partners, a démissionné du conseil d'administration à la suite de la clôture du rachat d'actions et du reclassement d'actions, en vertu duquel la détention d'Orion avait été réduite d'environ 19,5 % à 6,2 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko. Dans le cadre de l'acquisition d'un portefeuille de redevances et de flux d'Orion en 2017, Orion s'était vu accorder le droit de nommer un candidat au conseil d'administration d'Osisko aussi longtemps que leur participation restait supérieure à 10 %.

En 2019, Osisko a réduit la taille de son conseil d'administration de 3 membres, passant à 7 membres au 31 juillet 2019, ce qui devrait permettre de réduire les coûts annuels d'environ 0,5 million de dollars.

**Transactions entre parties liées**

Durant les trois et neuf mois terminés les 30 septembre 2019 et 2018, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux et sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires aux états consolidés des résultats (en milliers de dollars) :

	<b>Trois mois terminés le 30 septembre</b>		<b>Neuf mois terminés le 30 septembre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :				
Charges générales et administratives	294	306	693	1 112
Frais de développement des affaires	705	997	1 871	2 911
Total des montants facturés à des entreprises associées	999	1 303	2 564	4 023

Un montant de 1,4 million de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 30 septembre 2019 (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Durant les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019 et 2018, des revenus d'intérêt de 0,2 million de dollars et 0,5 million de dollars, respectivement, ont été comptabilisés à l'égard d'effets à recevoir d'entreprises associées. Au 30 septembre 2019, des intérêts à recevoir d'entreprises associées de 0,5 million de dollars étaient inclus dans les sommes à recevoir (1,7 million de dollars au 31 décembre 2018). Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars de deux effets à recevoir émis à Falco ont été convertis en actions ordinaires de Falco.

Durant les trois mois terminés le 31 mars 2019, deux effets à recevoir de Falco s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement du flux argentifère Falco. Un prêt garanti additionnel de 10,0 millions de dollars a été consenti à Falco. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement, et le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles au 31 décembre 2019.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux rubriques : *Acquisition proposée de Barkerville Gold Mines; Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard; Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts; et Placements en actions.*

Obligations contractuelles et engagements

Ententes d'écoulement et ententes de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements à payer pour l'or, l'argent et les diamants pour lesquels Osisko a des droits contractuels à la suite d'ententes d'acquisition de métaux précieux et de diamants :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en espèces (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux <sup>(1)</sup>	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	30 nov. 2015
Amulsar – entente d'écoulement <sup>(2)</sup>	81,91 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	30 nov. 2015
Back Forty – flux	18,5 % <sup>(3)</sup>	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)	4 \$		Durée de vie de la mine	31 mars 2015
Mantos Blancos – flux <sup>(4)</sup>		100 %		8 % du prix au comptant			Durée de vie de la mine	11 sept. 2015
Renard – flux <sup>(5)</sup>			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	8 juillet 2014
Sasa – flux <sup>(6)</sup>		100 %			5 \$		40 ans	3 nov. 2015
Gibraltar – flux <sup>(7)</sup>		75 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	3 mars 2017

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément au flux d'Amulsar).
- (3) Le flux aurifère sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %.
- (5) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Le flux Renard a été modifié en octobre 2018.
- (6) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016
- (7) En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 30 septembre 2019, la Société avait des engagements liés à ses principales acquisitions de redevances et de flux, comme indiqué dans le tableau suivant :

<b>Société</b>	<b>Projet (actif)</b>	<b>Versements</b>	<b>Événements déclencheurs</b>
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	10,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction.
		30,0 millions \$ US	Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	20,0 millions \$	Réception d'une tierce partie de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété.
		35,0 millions \$	Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette.
		60,0 millions \$	Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée.
		40,0 millions \$ (optionnel)	Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
Barkerville Gold Mines Ltd	Projet aurifère Cariboo (redevance NSR)	13,0 millions \$	Osisko a l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR.

Contrats de location à long terme

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux (incluant les contrats de location considérés comme des actifs au titre du droit d'utilisation), lesquels viennent à échéance au plus tard en 2029. Au 30 septembre 2019, les engagements minimaux restant en vertu de ces contrats se chiffraient à environ 13,3 millions de dollars, au cours des douze mois suivants se terminant le 30 septembre :

	\$
	(en milliers de dollars)
2020	1 557
2021	1 256
2022	1 256
2023	1 256
2024	1 282
2025-2030	6 741
	13 348

Contrats de change

Au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2019, la Société a conclu des contrats de change (colliers réguliers) pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens pour un montant nominal total de 3,0 millions de dollars US et 12,0 millions de dollars US, respectivement. Les contrats ont été établis afin de protéger les revenus en dollars canadiens (provenant de la vente des onces d'or reçues en vertu de droits de redevances qui sont libellés en dollars américains) d'un dollar canadien plus fort. La juste valeur des contrats est enregistrée à chaque période de présentation de l'information aux bilans consolidés. Au 30 septembre 2019, il n'y avait aucun contrat de change en vigueur.

**Arrangements hors bilan**

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif.

## **Données sur les actions en circulation**

Au 6 novembre 2019, 143 901 369 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 3 807 399 options d'achat d'actions et 5 480 000 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débenture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débenture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débenture. Des débentures convertibles non garanties de premier rang de 300,0 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action ordinaire, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débentures sont converties.

## **Événements postérieurs au 30 septembre 2019**

### Dividendes

Le 6 novembre 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 janvier 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2019.

### Programme NCIB 2018

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 6 novembre 2019, la Société a acheté pour annulation un total de 131 400 actions ordinaires dans le cadre du programme NCIB 2018 pour 1,6 million de dollars (prix d'achat moyen par action de 12,42 \$).

## **Risques et incertitudes**

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »). Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez vous référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et sur EDGAR ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

## **Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière**

### Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

#### Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

#### **Base d'établissement des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption d'une nouvelle norme comptable qui est décrite ci-dessous.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web d'Osisko au [www.osiskogr.com](http://www.osiskogr.com), exception faite des nouvelles conventions comptables décrites ci-dessous.

#### Nouvelle norme comptable – IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16 *Contrats de location*. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et engage un passif financier correspondant aux paiements de location à effectuer au fil du temps. Par conséquent, pour les locataires, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement, tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état consolidé des résultats.

La direction a passé en revue tous les contrats de location de la Société à la lumière des exigences d'IFRS 16. La norme affecte principalement la comptabilité des contrats de location simple de la Société. Au 31 décembre 2018, la Société avait des engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables de 13,0 millions de dollars. Parmi ces engagements, environ 0,6 million de dollars se rapportent à des contrats de location à court terme qui ne sont pas comptabilisés en tant que droits d'utilisation d'actifs et qui continueront d'être comptabilisés de façon linéaire dans les charges générales et administratives à l'état consolidé des résultats.

La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Société a appliqué l'approche de transition simplifiée et n'a donc pas redressé les données comparatives pour l'exercice 2018. Les droits d'utilisation d'actifs en lien avec des baux immobiliers ont été évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société de 4,79 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 9,4 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Autres actifs*), des obligations locatives de 10,0 millions de dollars et des actifs d'impôts différés de 0,1 million de dollars. Dans l'ensemble, les actifs nets ont été réduits d'environ 0,4 million de dollars, tandis que les actifs courants nets ont été réduits de 0,7 million de dollars puisqu'une partie des obligations locatives est présentée dans les passifs courants. L'adoption de la norme IFRS 16 aura aussi comme effet de réduire le résultat net après impôt d'environ 0,2 million de dollars pour 2019, en se basant sur les contrats de location en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour la même période, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation augmenteront, tandis que les flux de trésorerie liés aux activités de financement diminueront d'environ 0,7 million de dollars puisque le remboursement de la composante capital des paiements de location sera classé dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les activités de la Société à titre de bailleur ne sont pas significatives.

#### *Convention comptable – Contrats de location*

La Société est liée à des contrats de location à long terme, principalement pour des espaces à bureaux. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les paiements faits en vertu des contrats de location-exploitation étaient comptabilisés au résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Autres actifs non courants*) et un passif correspondant à la date à laquelle l'actif en location est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement d'un contrat de location est réparti entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont comptabilisées au résultat net sur la durée du contrat de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la plus courte période entre la durée d'utilité prévue de l'actif et la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Les actifs et les passifs résultant d'un contrat de location sont initialement mesurés sur la base d'une valeur actuelle. Les paiements de location sont actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal du locataire est utilisé, soit le taux que le locataire devrait verser pour emprunter les fonds nécessaires en vue d'obtenir un actif de même valeur dans un environnement économique semblable, et ce, aux mêmes conditions.

Les paiements associés aux contrats de location à court terme (12 mois et moins) et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés comme charges au résultat net selon la méthode linéaire.

#### **Estimations et jugements comptables critiques**

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses comptables critiques ainsi que des jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web d'Osisko au [www.osiskogr.com](http://www.osiskogr.com).

## Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois et neuf mois terminés le 30 septembre 2019, tous deux déposés sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web d'Osisko au [www.osiskogr.com](http://www.osiskogr.com).

## Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « *bénéfice ajusté* » et le « *bénéfice ajusté par action de base* » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

### Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « *bénéfice ajusté* » est défini comme le « *bénéfice net (perte nette)* » moins certains éléments : le « *gain (la perte) de change* », les « *charges de dépréciation* », les « *gains (pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation* », le « *gain latent (perte latente) sur placements* », la « *dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées* », la « *quote-part du résultat (de la perte) d'entreprises associées* », la « *charge d'impôts sur le résultat différés* » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le *bénéfice ajusté par action de base* est obtenu en divisant le « *bénéfice ajusté* » par le « *nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation* » pour la période.

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2019	2018	2019	2018
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	(45 924)	5 474	(79 020)	8 295
Ajustements :				
Dépréciation d'actifs	60 800	-	99 700	-
Dépréciation d'un placement dans une entreprise associée	12 500	-	12 500	-
Perte (gain) de change	(498)	153	1 145	564
Perte latente sur placements	(1 529)	(5 781)	3 804	(1 580)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	4 146	4 139	14 688	6 558
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	(12 001)	1 742	(21 267)	4 484
Bénéfice ajusté	17 494	5 727	31 550	18 321
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	144 446	156 252	151 570	156 711
Bénéfice ajusté par action de base	0,12	0,04	0,21	0,12

### Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, la valeur comptable des actifs, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les OEO sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, l'estimation des OEO à recevoir en 2019, la réalisation des avantages anticipés découlant des placements et des transactions d'Osisko, et la capacité d'Osisko de saisir les occasions qui se présenteront dans l'avenir. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés, et l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; les revenus de la Société et les actifs lié au statut PFIC; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; l'intégration des actifs acquis; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avèreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

**Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales**

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont actuellement régies par le *Industry Guide 7* (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes du Guide 7. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon le Guide 7 et de façon générale, les sociétés américaines qui doivent se conformer au Guide 7 n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujéties aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC conformément au Guide 7. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

**(signé) Sean Roosen**

Sean Roosen  
Président du conseil et chef de la direction

**(signé) Elif Lévesque**

Elif Lévesque  
Vice-présidente, finances et chef de la direction  
financière

**6 novembre 2019**

**Informations sur la Société**

**Siège social**

1100 av. des Canadiens-de-Montréal  
Bureau 300  
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2  
Téléphone : 514 940-0670  
Télécopieur : 514 940-0669  
Courriel : [info@osiskogr.com](mailto:info@osiskogr.com)  
Site Web : [www.osiskogr.com](http://www.osiskogr.com)

**Osisko Bermuda Limited**

Cumberland House  
1 Victoria Street  
Hamilton HM11  
Bermudes  
Téléphone : 441 824-7474  
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

**Administrateurs**

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction  
Joanne Ferstman, administratrice en chef  
Françoise Bertrand  
John Burzynski  
Christopher C. Curfman  
Pierre Labbé  
Charles E. Page

**Dirigeants**

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction  
Bryan A. Coates, président  
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques  
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction  
financière  
Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif  
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire  
corporatif  
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif  
François Vézina, vice-président, services techniques

**Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)**

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

**Inscriptions en bourse**

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$/date d'échéance : 5 mars 2022)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$/date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

**Régime de réinvestissement des dividendes**

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

**Agents des transferts**

Canada : Société de fiducie AST (Canada)  
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

**Auditeurs**

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.